



PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
15 février 2021

Question n°1

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 12 octobre 2020.

Jean Christian REY: approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 12 octobre 2020. Y a-t-il des questions ? il n'y en a pas.

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Question n°2

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Point d'étape sur le projet de territoire

1°) Note synthétique de présentation :

L'Agglomération du Gard rhodanien prend la décision en juillet 2020 de lancer une consultation populaire pour l'écriture de son projet de territoire et de confier l'accompagnement et la méthodologie au cabinet AUXILIA.

Cette consultation, construite sur 3 phases, a dû faire face aux aléas de la crise sanitaire. Cependant, la concertation a pu avoir lieu au travers :

- D'un questionnaire diffusé à 45 000 exemplaires par la presse locale, le magazine « Direct Agglo » et nos partenaires institutionnels ;
- Des ateliers « ciblés » comme dans les quartiers QPV de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit ou auprès des lycéens ou encore des personnels soignants ou des professionnels de la culture ;
- Des ateliers « pépites » avec des entreprises, des commerçants et artisans ;
- Des rencontres territoriales
- Des entretiens individualisés
- Des contributions écrites d'associations et de conseils municipaux

Un forum des futurs souhaitables réunissant 103 élus communaux et intercommunaux du territoire s'est tenu en visio-conférence le vendredi 13 novembre afin de débattre autour de grandes orientations qui ont fait l'objet en décembre d'une consultation et d'un travail de réflexion élargie avec toutes celles et tous ceux qui ont participé aux ateliers et/ou ont fait connaître leur volonté de s'impliquer et de participer au travail d'écriture de ce projet

En novembre 2020, ont débuté en parallèle du travail engagé par le cabinet AUXILIA sur le projet de territoire, les travaux du cabinet Finance Consult sur le diagnostic des finances de l'EPCI et sur les perspectives possibles pour l'écriture du Pacte fiscal et financier et du Schéma de mutualisation 2021-2027.

Le mardi 12 janvier s'est déroulé la phase 2 par la tenue en simultanée et dans 2 salles différentes du Forum des futurs possibles et du Forum Actions. 9 « ambitions » pour le territoire ont été décortiquées aboutissant à

- 4 orientations stratégiques
- 54 objectifs opérationnels et 160 « chantiers » pour les atteindre

Le jeudi 4 février a été organisé un séminaire entre le cabinet AUXILIA et les membres de la Direction Générale pour aborder la faisabilité de l'ensemble de ces objectifs opérationnels et des 160 chantiers.

Les 6 et 12 février, le cabinet Finance Consult a animé 2 séminaires des élus pour une présentation de la situation financière de l'Agglomération et des marges de manœuvre qui sont possibles pour déployer et mettre en adéquation le Projet de territoire, le Pacte fiscal et financier et le Schéma de mutualisation pour les années 2021-2027.

Un état actuel synthétique du projet de territoire est présenté au conseil communautaire pour qu'il prenne acte de la démarche et des orientations.

Chaque citoyen peut continuer à s'exprimer sur ce projet de territoire sur le site internet de l'agglomération : www.gardrhodanien.fr

La première traduction de ces objectifs et du plan d'action sera effective pour le budget primitif 2021 qui sera présenté à l'adoption le lundi 12 avril 2021.

Jean Christian REY: point d'étape sur le projet de territoire. C'est un moment important puisqu'il y a eu plusieurs mois de concertation sur le sujet avec le cabinet AUXILIA qui nous a accompagnés. Le questionnaire a été diffusé à 45 000 exemplaires. La presse s'est également fait le relais de ce projet de territoire dans le Direct Agglo. Nous avons fait des ateliers, certains en présentiel le plus possible, hélas pas suffisamment mais ils ont été remplacés par des Visio, par des personnels de tout le territoire, de toutes les communes, de vos communes, des thèmes, de tous les thèmes (économique, culturel). On a reçu des contributions écrites de la part d'associations et de conseillers municipaux. Il y a eu des forums qui se sont tenus. Aujourd'hui, un certain nombre de choses en ressortent. Ce qui va être projeté est un travail brut, c'est vraiment le niveau de réflexion à l'instant T, et ce n'est encore pas du tout le projet de territoire. C'est l'occasion de passer en revue une série de sujets qui ont été abordés, de se rendre compte que ce qui ressort beaucoup, c'est l'environnement, les mobilités, mais aussi le service. On va donc faire le point là-dessus. Et c'est aussi l'occasion pour que chacun et chacune puissent s'exprimer sur ce sujet, s'il y a des choses qui n'apparaissent pas s'il y a des choses qui apparaissent au contraire et qui n'ont pas quelque chose à y faire pour vous.

Pour cela, Gérald MISSOUR, vice-président en charge du projet de territoire, qui va vous faire cette présentation, à l'issue de laquelle on posera les questions que vous voulez.

Gérald MISSOUR : merci Monsieur le Président. Je rappelle également qu'en parallèle du travail du cabinet AUXILIA et de nombreux ateliers qui se sont tenus, un travail a été effectué par le cabinet Finance Consult permettant de faire un diagnostic des finances puisque, pour parler de projets, il faudra évidemment pouvoir les financer. Deux séminaires se sont tenus le 6 et le 12 février sur les finances de l'agglomération.

Nous passons donc à ce travail qui, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, n'est pas terminé. On vous présente un peu les grands axes. Pour rappel, les intérêts majeurs d'un projet de territoire sont déclinés en 5 points :

- une effervescence utile, une effervescence qui permet de mobiliser et de coproduire avec les citoyens, les acteurs et les élus,
- Un consensus facilité (puisque de cette mobilisation et cette co-production, le but est d'arriver à un consensus sur des grands chantiers prioritaires).
- une transformation recherchée (c'est-à-dire une ré-interrogation du cap politique vers des inflexions nécessaires ou inévitables, vous avez parlé de l'environnement par exemple),
- Un récit fédérateur (il faut que l'histoire qui va être racontée par ce projet de territoire parle à un maximum d'entre nous, c'est donc une vision désirable pour

répondre aux besoins d'une histoire à raconter pour pouvoir amener l'ensemble des citoyens du territoire sur un même chemin)

- une affirmation et une légitimité, une incarnation, une affirmation de l'intercommunalité comme échelle pertinente (on parle souvent du mille-feuille administratif en France, et il est de plus en plus compliqué pour nous citoyens de s'y retrouver, et donc l'idée est aussi à travers ce projet de territoire de bien expliquer et de faire voir ce qu'est une agglomération et à quoi elle sert)
- une vision stratégique en cours de consolidation (je vous ai dit que rien n'était terminé). *Comme vous pouvez le voir, il y a beaucoup de choses écrites, c'est pour ça que je suis là pour pouvoir traduire. C'est donc une vision commune qui se dessine (là encore, c'est provisoire).*
- Orientation n°1 : certains territoires qui se développent dans les limites de ces ressources. Nous avons des objectifs stratégiques qui en découlent sur la colonne de droite : protéger l'eau, la faune et la flore en limitant la pollution et les prélèvements abusifs (telles sont les recommandations issues de la concertation, et les volontés). Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire. Limiter la production de déchets et valoriser les déchets produits sur le territoire. Accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatiques et environnementales.
- Orientation n°2 : c'est un territoire mobilisé au service d'une vitalité attractive. Soutenir la vitalité des communes rurales. Faciliter les connexions, les déplacements entre villes et villages (c'est ressorti très souvent de la bouche de nos concitoyens). Recréer des centralités attractives et dynamiques au service de tous les habitants du territoire et de touristes. Développer un tourisme durable. Structurer et animer une gouvernance politique et citoyenne qui stimule les complémentarités et le faire ensemble. Il est vrai qu'à l'issue des ateliers citoyens, beaucoup de personnes nous ont sollicités pour qu'après cette démarche de projet de territoire, nous continuions ces ateliers participatifs, ça tombe bien puisque c'était prévu.
- Orientation n°3 : un territoire qui veut prendre soin de chacun à tous les âges de la vie. Offrir à tous les enfants et les jeunes du territoire les moyens de s'épanouir et de bien grandir sur le territoire. Accompagner et faciliter le vieillissement de la population. Faciliter la vie des personnes handicapées. Garantir à tous un accès à des soins médicaux de qualité. Soutenir les soignants. S'assurer du bien-être et du bien-vivre de tous les habitants, y compris les plus fragiles.
- Orientation n°4 : un territoire accompagnateur d'un renouveau économique pour l'emploi. Développer l'offre de formation en cohérence avec les besoins du territoire. Accompagner les porteurs de projets et faciliter la création d'entreprise. Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire. Soutenir la structuration des filières agro-alimentaires locales rémunératrices et créatrices d'emplois.

Actuellement, 70 fiches actions (les actions sont ce qui va concrétiser, puisque vous voyez que là ce sont des caps qui ont été donnés, mais il va falloir passer à des actions pour les concrétiser) sont passées à la moulinette de la faisabilité. Il y en avait 160 au départ, qui sont sorties de la consultation, mais 90 étaient déjà effectuées dans le cadre des compétences actuelles de l'agglomération. Ce sont donc 70 fiches actions qui sont en train d'être réalisées par les services de l'agglomération du Gard rhodanien.

Des premiers chantiers prioritaires se révèlent, ils sont sortis de la concertation : l'écologie et l'environnement, les services et la qualité de vie, les mobilités et les déplacements, l'économie et l'emploi, la gouvernance et la citoyenneté.

Ensuite, lorsque les actions seront concrétisées, nous procéderons à un classement avec des objectifs et des actions en 3 marches. En clair, on fera un ordre de priorité par rapport à la facilité du projet qui permettra de le réaliser plus vite, puis on ira vers le plus complexe, aussi bien en termes de temporalité que de complexité administrative, demande de subvention, montage de dossier etc.

Le premier chantier prioritaire, on l'a vu, c'est donc l'écologie et l'environnement. La première des stratégies sollicitée, nous l'avons vu tout à l'heure : protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs. Pour cela, il est proposé de créer des espaces protégés. Puis, il a été sollicité de renforcer l'éducation à l'environnement. Pour cela, il a été proposé de créer des ateliers d'échanges entre les scolaires et les acteurs de la protection de l'environnement, et donc de renforcer les liens déjà existants, mais de les renforcer encore plus pour aller vers nos jeunes élèves, renforcer les liens avec les associations. Faciliter et encadrer par des aménagements et de la pédagogie, l'accès à la nature. Une volonté d'économiser et de sécuriser la ressource en eau. Pour cela, il s'agira de définir et de mettre en œuvre un schéma directeur communautaire qui aura pour but de faire un état des lieux des réseaux existants et donc d'arriver à la rénovation de ce réseau de distribution pour limiter le gaspillage. Comme dans de nombreuses communes en France, il y a des problématiques sur les réseaux qui sont vieillissants, et la première des économies et de sécurisation de la ressource en eau serait bien évidemment de rénover ces réseaux de distribution pour limiter le gaspillage (comme dans de nombreuses communes en France, il y a évidemment des problématiques sur les réseaux qui sont vieillissants, et donc la première des économies et de sécurisation de la ressource en eau, serait bien évidemment de rénover ces réseaux de distribution). Il est proposé aussi de récupérer les eaux pluviales, à savoir que AB-Cèze, le syndicat donc nous sommes membres, mène actuellement, ou d'ici quelques semaines (je crois le mois prochain, je ne sais plus), mettra à la disposition des citoyens des citernes pouvant récupérer les eaux pluviales à un prix défiant toute concurrence.

Ensuite, la deuxième stratégie, réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire. Pour cela, investir dans la rénovation énergétique et l'éco-construction. Il est demandé ensuite une exemplarité, c'est-à-dire que les collectivités publiques, qu'elles soient communes ou agglomération, participent elles-mêmes en engageant la rénovation énergétique et l'éco-construction des bâtiments publics. Protéger les plus précaires de la précarité énergétique et des conséquences du réchauffement climatique. Développer la production d'énergies renouvelables sans dénaturer les paysages. Développer les solutions de valorisation des biodéchets, il est proposé la méthanisation, sachant qu'en décembre 2023, nous serons, toutes et tous, que l'on soit collectivité ou citoyen, obligés de gérer nos biodéchets. Il est donc important de commencer à réfléchir aux solutions qui se proposent.

Troisième colonne, limiter la production de déchets, les valoriser sur le territoire. Valoriser les déchets et développer l'économie circulaire. Développer les solutions de valorisation des biodéchets (compostage, je viens d'entendre sur ma gauche le poulailler, méthanisation). Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

~~Dernière colonne,~~ accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatiques et environnementales. Accompagner et encourager les changements de pratiques agricoles (conduire le plus possible le monde agricole vers le bio, vers le HVE, l'agroécologie). Soutenir la formation des agriculteurs et encourager l'expérimentation, comme la création d'un espace test ou d'un centre de ressources. Soutenir la structuration de boucles alimentaires locales durables et rémunératrices. Protéger le foncier agricole. Identifier et mobiliser le foncier disponible pour développer une production agricole nourricière sur le plan local et soutenir l'installation. Soutenir la formation des agriculteurs et encourager la diversification et l'expérimentation (on l'a vu, avec des espaces tests). Développer la vente directe et les circuits courts de production et de transformation. Développer par exemple des points de vente de produits locaux que l'on appelle plus communément des « Maisons du terroir ». Accompagner les changements de pratiques alimentaires. Mettre en place des ateliers de cuisine et de connaissance de la saisonnalité des produits frais et locaux pour apprendre à nos concitoyens à bien consommer, en respectant la nature. Et enfin, des opérations de sensibilisation au goût.

Un nouvel axe : services et qualité de vie. Première colonne, il est proposé par le travail de concertation, de soutenir la vitalité des communes rurales en soutenant la création et le maintien des commerces et services de première nécessité, en développant les pas-de-porte clés en main et en développant les pôles multi-services. Soutenir la création et le maintien de lieux de rencontre et de partage entre urbains et ruraux, par la création de pôles sportifs intercommunaux, la création de jardins partagés, la création d'une foire mettant en avant le local de manière annuelle et tournante sur le territoire, de récupérer des bâtiments type cave viticole (qui ne servent plus, évidemment), ancienne entreprise ou proche, pour les transformer en maisons du terroir ou autres projets, en créant pour cela des SIC (penchant de la SCOPE dans le secteur privé), avec du privé et de la collectivité. Recréer des centralités attractives et dynamiques au service de tous les habitants du territoire et des touristes. Limiter l'étalement urbain et réinvestir les centres bourgs. Limiter le développement des zones commerciales. Réhabiliter et embellir les centres-villes par la réhabilitation du patrimoine architectural et de la voirie. Réhabiliter l'offre de logements (notamment les logements abandonnés). Protéger les habitants des effets du réchauffement climatique par des choix stratégiques en matière d'aménagement et de construction (notamment sur l'isolation, favoriser la végétalisation et les points de fraîcheur). Garantir la sécurité de tous. Développer les « Voisins vigilants » et participation citoyenne, ou création d'une police intercommunale. Offrir à tous les enfants et les jeunes du territoire les moyens de s'épanouir et de bien grandir sur le territoire. Faire en sorte que 100 % des enfants apprennent à nager. Réhabiliter la piscine couverte de Laudun et/ou créer un nouvel équipement. Développer une offre de loisirs et culturelle de qualité et accessible à tous. Pour arriver à ces objectifs, il est proposé par exemple (on l'a vu tout à l'heure) des poêles sportifs intercommunaux, des équipements culturels, la création d'équipements sportifs, la mise en place d'un Pass Culture ou l'ouverture et le fonctionnement de la Maison des Associations. Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap. Pour cela, faciliter le maintien à domicile, accompagner les aidants et les malades dans les démarches administratives, soutenir le développement d'activités de services, former le personnel accompagnant, soutenir les investissements nécessaires pour adapter le logement, développer l'habitat inclusif et créer des lieux de rencontre, de convivialité, de vie, bref, faciliter également des lieux intergénérationnels. J'ai oublié une colonne : garantir à tous un

~~accès à des soins médicaux~~ de qualité, devenir un territoire de santé, favoriser la télémédecine, créer un réseau de maisons médicales sur le territoire, et recruter un animateur.

Les mobilités et les déplacements. La stratégie est de réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire, de développer et de sécuriser les solutions de mobilité douce et/ou décarbonées, et de limiter l'utilisation de la voiture. Là aussi, il est demandé une exemplarité pour les collectivités en développant une flotte communale et intercommunale propre, en encourageant et facilitant le télétravail (ce qui demande donc une couverture numérique et des espaces de coworking). Encourager, faciliter et soutenir l'achat ou la location de véhicules propres par la mise à disposition de bornes électriques, ou il est proposé des véhicules en auto-partage. Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages, notamment faciliter l'accès aux centres-villes. Pour cela, il est sorti de la concertation l'idée de développer des liaisons douces et sécurisées pour allier facilement les centres bourgs, les commerces, les lieux de soins depuis les villages. Recréer des centralités attractives et dynamiques au service de tous les habitants du territoire et des touristes en développant les pistes cyclables et les infrastructures visant à développer et sécuriser la pratique du vélo en ville comme à la campagne. Enfin, faciliter les déplacements et la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur de celui-ci, notamment par la mise à disposition de solutions de déplacement adaptées, via un transport en commun ou à la demande.

Économie et emploi. Développer une offre de formation en cohérence avec les besoins du territoire. Positionner l'agglomération en interface entre les organismes du territoire, les décideurs et les bénéficiaires, et faciliter la mise en réseau des différents acteurs. Recruter un animateur de territoire en charge de l'accueil des jeunes, des porteurs de projet, de la relation avec les entreprises, les écoles et les centres de ressources. Établir le diagnostic précis des besoins et de l'offre du territoire. Co-construire avec les jeunes et les entreprises un nouveau parcours, un campus de formation. Créer un guichet unique. Attirer les jeunes en formation et les porteurs de projet. Communiquer davantage. Faciliter et accompagner les démarches administratives. (Communiquer davantage, tout simplement parce qu'on s'est aperçu durant la concertation que les jeunes sollicitaient parfois des formations qui existaient déjà). Accompagner les porteurs de projet et la création d'entreprises et d'emplois. Améliorer les conditions d'accueil sur le territoire. Mettre à disposition des porteurs de projet, des moyens humains et matériels nécessaires à la création de leur activité. Développer une offre d'hébergement qualitative pour les étudiants, les jeunes en formation, les porteurs de projet sur le territoire. Assurer une couverture numérique de qualité sur l'ensemble de l'agglomération. Soutenir la création et le développement des éco-activités économiques. Attirer les entreprises sur le territoire et soutenir l'insertion. Stratégiquement parlant, soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire, en soutenant le développement d'activités innovantes et stratégiques pour le territoire (tourisme, recyclage, protection de l'environnement, Greentech), soutenir les pôles scientifiques, créer une plate-forme de l'innovation et de la création, soutenir et encourager l'innovation citoyenne. Enfin, soutenir la structuration de filières agro-alimentaires locales, rémunératrices et créatrices d'emploi, en développant les circuits courts alimentaires comme la vente directe et les circuits courts de production et de transformation, développer des points de vente de produits locaux, mettre en place un approvisionnement local et

durable de la restauration collective. Développer un tourisme durable, notamment en facilitant les déplacements et la mobilité.

Pour la gouvernance et la citoyenneté enfin, il est proposé de structurer et animer une gouvernance politique et citoyenne qui stimule les complémentarités et le faire-ensemble, le but étant de faciliter la coopération entre les communes et l'agglomération, puis la mise en place d'un conseil de développement qui sera mis en place après le projet de territoire (une fois acté et voté, le projet de territoire ne s'arrêtera pas à son vote, il faudra ensuite le faire vivre, le juger, le jauger etc.). Encourager et faciliter l'engagement citoyen. Donner les moyens d'agir par des instances, voire un budget. Création d'outils de concertation citoyenne (plate-forme, boîte à idées). Quartier Politique de la ville. Mobiliser et accompagner les démarches citoyennes des femmes et des mères. Mise en place d'un conseil intercommunal de la jeunesse. Création d'un site internet propre à la jeunesse, leur permettant une démocratie participative. Animation et mobilisation autour de la mise en œuvre du projet de territoire en associant toutes les parties prenantes du territoire, entreprises, associations, acteurs et partenaires.

Voilà, à suivre évidemment, vous l'avez vu par vous-mêmes. Nous ne sommes ici que sur des axes et il va rester les choix. Lorsque je vais rendre la parole, il va rester vos interventions, ce qui vous choque, les règles, ce qui vous convient, ce que vous voudriez ajouter. Et puis, il faudra trancher évidemment.

Jean Christian REY: Merci Monsieur MISSOUR. Effectivement, c'est un document brut comme je vous disais tout à l'heure. L'enregistrement de la soirée sera sur le site internet, avec une adresse dédiée sur les sites où tout le monde pourra venir faire des commentaires. C'est encore quelque chose qui n'est pas définitif et donc n'hésitez pas à laisser des commentaires écrits, et surtout de dire au grand public de le faire. À ce stade du projet de territoire, on voulait faire une grande réunion publique, mais ce n'est pas possible. Du coup, il était intéressant d'avoir cette présentation qui sera disponible sur notre site pour que chacun puisse venir faire les commentaires qu'il veut.

Malgré tout, même si c'est brut, il y a quand même un certain nombre de choses qui se dégagent et qui reviennent fortement sur notre territoire : beaucoup de choses liées à l'environnement, notamment l'eau mais pas que ; beaucoup de choses liées aux mobilités, notamment beaucoup de désir de connecter les communes vers les services et les communes centres ; mais aussi beaucoup de services, je ne sais pas si vous avez vu mais il y a quand même énormément de services qui sont demandés, que ce soit sur l'attractivité pour développer dans les cœurs de village ou même la sécurité ; et cela finit par la gouvernance et la participation, mais aussi l'économie avec des focus sur la formation que nous ne faisons pas jusqu'à maintenant. Maintenant, c'est à nous, toutes et tous, de trancher et peut-être même de prioriser, puisque tout cela sera suivi et traduit dans un pacte fiscal et financier qui nous dira quelles priorités sont choisies, quelles sont les priorités retenues et comment on les met en place dans le cadre d'impact fiscal et financier et même dans un schéma de mutualisation pour expliquer les 2 volets, c'est-à-dire l'argent et les femmes et les hommes pour mener à bien ces missions.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ou des questions ?

Claire LAPEYRONIE : Bonsoir à tous. D'abord, merci pour cette présentation. Ce soir, je souhaiterais intervenir au nom des 8 élus de la majorité municipale de Pont-Saint-Esprit qui siègent dans cette assemblée. On l'a dit, notre agglomération a vraiment besoin d'un projet de territoire pour cette nouvelle mandature, mais il nous semble que ce qui est proposé ce soir - même si on a dit que le travail n'était pas fini - n'est pas adapté aux enjeux de notre territoire à court et moyen terme.

Je ne vais pas être très longue, mais je voudrais parler de 3 points. Ce sont d'abord les contraintes budgétaires. Nous avons parlé du pacte fiscal et financier (nous avons déjà eu deux réunions à ce sujet) : les contraintes financières sont certes réelles, mais il nous semble aussi qu'il y a d'autres pistes à creuser. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises. Ce sont d'abord les dépenses de fonctionnement. Je crois que c'est comme dans un budget communal, il faut toujours veiller à les diminuer encore plus. C'est déjà fait mais c'est une piste importante qu'il faut creuser. On le sait tous, les charges à caractère général dans nos communes, on peut dégager des ressources non négligeables sous le 011. Deuxièmement, nous pensons qu'en baissant les AC, en particulier pour les communes rurales qui représentent la partie la plus importante de notre agglomération, cela ne nous semble pas une solution pérenne pour faire face aux besoins de recette de fonctionnement de notre agglomération du Gard rhodanien. Il nous semble que l'agglomération doit prendre ses responsabilités, avoir les moyens de ses ambitions. Une agglomération de services, c'est bien, c'est ce que demandent nos concitoyens, mais une agglomération qui investit pour ses habitants, c'est mieux. On ne veut pas se poser en donneur de leçon, mais je crois que l'en-cours de la dette et la capacité d'endettement de l'agglomération sont faibles, et donc notre PCI peut et doit pouvoir emprunter aujourd'hui pour faire face à des investissements ambitieux, dans le champ de ses compétences bien évidemment. L'emprunt ne doit pas être tabou. L'emprunt est un bon outil de gestion, quand on parle d'investissements structurels sur le long terme. Au vu des conclusions du rapport de la CRC (que l'on évoquera tout à l'heure), ce recours à l'emprunt n'est pas envisageable aujourd'hui parce que notre CAF nette n'est pas suffisante, c'est bien pour cela qu'il faut agir sur le 011. Et puis, à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle, même si cela ne va pas faire baisser les dépenses de manière drastique, pourquoi ne pas diminuer les indemnités des élus ? C'est aussi une question qui peut se poser. Et puis, en dernier recours, il s'agit de faire appel à la fiscalité. Je crois que si on explique aux gens qu'on va augmenter les impôts sur 2 voire 3 exercices pour avoir des projets en face, ils peuvent le comprendre.

Après, le deuxième point concerne les ambitions de notre agglomération. Je crois que cela a été dit et merci à Gérald MISSOUR d'avoir fait ce travail, parce qu'il y a eu un gros travail de concertation auprès de la population dans un contexte sanitaire très compliqué. On l'a vu, il y a des grands axes qui se sont dégagés, qui font ressortir les aspirations de nos concitoyens de manière légitime (l'environnement, la santé et la mobilité entre autres). Mais il nous semble aussi que les priorités des élus pour répondre à ces enjeux doivent être claires et transparentes. Cela a été dit quand on a parlé du guichet unique dans la présentation, aujourd'hui un hôtel d'agglomération ne nous semble pas prioritaire. Je l'ai dit au président, je l'ai dit au sein du groupe de travail qui s'est réuni la semaine dernière sous la houlette de Jacques BERTOLINI, et je le réaffirme ce soir. Je comprends que cet hôtel d'agglomération génère des coûts de fonctionnement importants, mais à notre sens, ce projet ne doit pas être au cœur de notre action d'ici à 2026. En fait, on est élu pour répondre aux attentes de nos administrés, et l'agglomération est là pour garantir des résultats sur ses domaines de

compétence et non pour construire un siège administratif. Il nous semble donc qu'il faut avoir une politique ambitieuse de projets structurants avec tous les partenaires financiers qui sont prêts à nous accompagner, pour ce mandat bien sûr, et pour les suivants. Notre territoire doit se construire dans le temps et nous devons avoir une vision à long terme et se poser les bonnes questions. Si l'on veut rendre notre territoire attractif, allons-y pour un vrai musée intercommunal. Si l'on veut encore plus de services, allons-y pour une piscine (cela a été évoqué), mais il faut dessiner notre horizon qui ne soit pas court-termiste mais à long terme.

Enfin, sur la gouvernance, nous ne contestons pas la place de la ville centre Bagnols-sur-Cèze. C'est une réalité, Bagnols-sur-Cèze concentre un maximum de services pour tous les habitants du territoire. Néanmoins, il ne faut pas se mentir, nos concitoyens ont aussi le sentiment que les projets sont souvent concentrés sur la ville centre. C'est souvent ce qu'on entend, certains se sont oubliés et ce n'est pas bon pour le principe d'équité territoriale. Je l'ai déjà dit, notre agglomération est essentiellement rurale, et les options qui s'ouvrent à elle doivent être davantage concertées au sein des commissions par exemple, avant d'être soumises ici au vote du conseil communautaire. À notre avis, on peut fonctionner autrement (cela a été dit dans le dernier slide sur la gouvernance) parce que nous avons besoin d'être solide et unis pour relever les défis de demain. Je ne reprendrai pas la parole au point 6, parce que j'ai déjà assez parlé, mais je dois dire que la lecture attentive du rapport de la CRC m'a un peu édifiée et je pense qu'il est important aujourd'hui d'en tirer les conséquences pour que les erreurs passées soient corrigées. Je sais que c'est la volonté aujourd'hui, mais je tenais à le dire au nom de mes collègues. Tout le monde en sortira gagnant, l'agglomération, ses communes membres, et au final les habitants. Merci de votre écoute.

Jean Christian REY: merci, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ou des réactions? Sachant que tous les investissements dont tu as parlé ont des conséquences en fonctionnement, et donc faire des investissements, c'est à peu près 10 % de coûts en fonctionnement derrière. On ne fait pas des économies de fonctionnement avec des investissements. Et puis, concernant l'hôtel de l'agglomération, je rappelle simplement qu'on paye aujourd'hui 250 000 € de loyer. C'est le coût des intérêts et du capital remboursé pour construire quelque chose qui nous permet d'économiser de l'argent en réalité. Après, je ne reviendrai pas sur un certain nombre de choses. La CAF nette, depuis 2 exercices, on a fait le choix de mettre 1,5 million de budget général pour que les ordures ménagères n'augmentent pas, et donc j'acte ta volonté de sortir le 1,5 million de ce budget d'ordures ménagères.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Oui, Gérald, je t'en prie.

Gérald MISSOUR : on a fait un travail entre élus. Il y a eu un séminaire et un travail a été présenté par des cabinets d'experts en finances publiques. Il a clairement été donné des solutions, elles sont claires, nettes et précises. Comme tu l'as dit, il y a ceux qui ne veulent pas toucher aux attributions de compensation. Grosso modo à l'époque, l'agglomération s'est créée sur la taxe professionnelle (contribution foncière économique) et elle rend aujourd'hui une partie de ces sommes aux communes, à certaines communes (d'ailleurs, je ne suis pas persuadé que beaucoup de communes rurales touchent les attributions de compensation, j'en connais un pas très loin de moi qui est même négatif, et d'autres communes n'en touchent pas du tout, puisque pour cela il faut quand même avoir des entreprises).

Je pense que si on veut être exemplaire, il faut aussi que les communes participent bien cette baisse des attributions de compensation, et Saint-Nazaire en perçoit, j'ai eu à le dire en séminaire : si on veut un projet de territoire, si on veut une agglomération qui avance, on ne peut pas demander qu'aux citoyens une hausse fiscale. Je pense que les communes doivent aussi innover pour compenser une baisse des attributions des compensations et qu'on choisisse finalement un scénario où tout le monde met la main à la poche (c'est en tout cas ma volonté) et pas uniquement le levier fiscal sur les citoyens. Voilà, je trouve que ce n'est pas une bonne période. Après, on a une fiscalité qui n'est certes pas très élevée, mais quand on augmente c'est toujours trop.

Deuxièmement, sur les attributions de compensation, j'ai lu aussi le rapport de la CRC, j'ai dit certaines choses ici lors du précédent mandat, je les ai retrouvés dans le rapport de la CRC. Mais c'était hier, et donc il faut bien qu'on avance maintenant, et c'est bien pour ça que je suis assis à cette place pour avancer et construire. Ce qu'on appelle le « rendu fiscal » (mais ce n'est pas le bon terme), le taux de l'agglomération du Gard rhodanien... (JC REY : « *l'intégration fiscale* »)... Merci, c'est le terme que je cherchais, le taux de l'intégration fiscale est très bas par rapport aux autres agglomérations. C'est-à-dire que l'agglomération du Gard rhodanien rend plus de fiscalité aux communes que les autres agglomérations en moyenne en France, et c'est un fait. Alors, si on veut construire des piscines et tout ce que vous voulez, il faudra trouver des solutions fiscales en face. Tu l'as dit, on a peut-être des charges de fonctionnement importantes, notamment sur le personnel, c'est un choix qui a été fait par certains d'entre vous en 2013, je n'étais pas élu à l'époque, le choix de transférer la petite enfance. Comme chacun le sait, cela fait forcément des charges de personnel, la petite enfance. Là, cela voudrait dire que l'on remet en cause complètement la naissance de cette agglomération. Tout est lié, les charges de personnel, les 011, les 012, tout est lié. Et donc à un moment donné cela veut dire que l'on revoit l'essence même de notre agglomération, si on veut trouver des économies. Mais bon, on ne trouvera rien du tout parce qu'au bout du compte, quand les crèches ont été transférées, on a touché aux attributions de compensation des communes qui transféraient les crèches. C'est un peu le serpent qui se mord la queue, si vous me permettez l'expression.

Jean Christian REY: je pense que c'est exactement ça le débat. Aujourd'hui, une intercommunalité n'est pas une collectivité. Contrairement aux mairies, une intercommunalité n'a pas la clause de compétence générale. Une collectivité fait ce qu'elle juge nécessaire dans son conseil municipal et dans ces instances. Une intercommunalité délibère d'abord pour savoir ce qu'elle souhaite faire ensemble. Tant qu'il n'y aura pas le suffrage universel direct dans les intercommunalités, et tant que cela ne sera pas un EPCI, on sera toujours dans cette espèce de logique un peu particulière, qui est d'abord d'élire, puis de former les équipes et ensuite de constituer le projet de territoire, en tout cas la gouvernance, enfin le projet de mandat. C'est ainsi. Mais le fait est que la question devant nous, contrairement aux collectivités, nous n'avons pas ou très peu, comme tu le disais, le seul taux aux ménages, on est à 2,7 %, c'est-à-dire extrêmement bas par rapport à toutes les autres collectivités sur ce sujet, et c'est le seul taux sur lequel on peut jouer, et donc c'est quelque chose qui est extrêmement réduit. Derrière, il y a les attributions de compensation. Aujourd'hui 70 % de la fiscalité sont rendus aux communes. Aujourd'hui, pour 70 %, on ne fait que boîte aux lettres. Sur un budget de

60 millions d'euros, la réalité concrète est moins de 30 millions d'euros, plus de la moitié est restituée aux communes. Donc, la question qui est devant nous aujourd'hui est de savoir quelles compétences et avec quels moyens. Évidemment, les moyens sont ceux des communes puisque ce seront des compétences que n'exerceront plus les communes pour que ce soit l'agglomération qui le fasse à leur compte. C'est ce débat qui est devant nous aujourd'hui, à la fois pour savoir quel type de compétences on choisit d'intégrer, et surtout avec un pacte fiscal et financier qui nous dit comment on gère.

Voilà, je pense que ce sont des débats intéressants devant nous. Ce qui nous a été présenté aujourd'hui, c'est vraiment un état des lieux de la globalité de la réflexion de toutes celles et ceux qui ont été interrogés. Pour celles et ceux qui le découvrent, qui sont en direct ou qui regarderont la rediffusion, vous avez encore du temps pour faire des contributions par écrit, pour nous envoyer les messages, pour donner également votre volonté ou ce que vous voulez, vers les choses vers lesquelles elles tendent. Je leur dis, peut-être une des choses les plus marquantes qui sont revenues les plus fortes, ce sont les problématiques de mobilité. Les problématiques de mobilité, c'est 99 % du fonctionnement. Évidemment, ce sont des choix à faire, mais c'est effectivement quelque chose qui revient parce que derrière la mobilité, on se rend compte que c'est la capacité d'aller vers les services publics, des hôpitaux, des maternités, des collèges, des services, du commerce et toute une série de choses qu'on ne trouve pas forcément là où on réside, même si la fibre peut apporter un certain nombre de solutions.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur VINCENT.

Thierry VINCENT : l'exposé qui vient d'être fait était très intéressant. Si on peut se réjouir que ces thématiques soient enfin abordées, on peut aussi s'interroger sur pourquoi avoir attendu depuis 2013 pour créer enfin les conditions de ce qui est finalement l'essence de la communauté d'agglomération. Effectivement, les thématiques sont porteuses. Ce sont d'ailleurs les thématiques que la plupart des candidats récemment confrontés aux électeurs ont développées dans leur programme (démocratie, écologie...), mais résolument pourquoi se retrouver en 2021 pour finalement poser les bases de ce qu'est l'agglomération ? Pourquoi ?

Jean Christian REY : juste un peu d'histoire. L'agglomération s'est créée au 1er janvier 2013, elle s'est anticipée par deux années de réflexion dans laquelle tous les élus du territoire se sont mis autour de la table pour savoir ce qu'ils voulaient faire ensemble. Cette réflexion a donc déjà eu lieu en 2011 et 2012, pour aboutir à la création de l'agglomération le 1er janvier 2013. Nous n'avons donc pas attendu 2021 pour le faire, cela s'est fait dès le départ. C'est là où ont été choisis justement la petite enfance et un certain nombre de compétences. Ensuite, en cours de mandat, en 2015, les travaux sont repartis sur un projet de territoire qui a été voté en 2016, avec un projet de territoire, un pacte fiscal et financier et un schéma de mutualisation qui ont abouti à ce que nous sommes aujourd'hui. Et maintenant qu'il y a eu les élections municipales en 2020, le projet de territoire se décline à nouveau. Mais aux prochaines élections de renouvellement en 2026, soit le projet de territoire sera amendé, soit il sera complètement refait. Ce travail arrive approximativement à chaque moment de la vie électorale et du rythme électoral français. Après, on peut le prendre plus ou moins... Cette fois-ci, c'est vrai qu'il est particulièrement ambitieux mais le projet de territoire existait déjà.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Thierry VINCENT : j'entends cette explication, le rapport de la chambre régionale des comptes met justement l'accent sur l'absence de projet structurant. Donc, je comprends et je prends acte de ce que vous dites, qu'à chaque renouvellement de personnel politique il y a la nécessité de nouveau de remettre les projets sur la table. Malgré tout, et c'est une désinformation en filigrane de ce rapport, il n'y avait pas de projet structurant. D'ailleurs, la fiscalité que vous avez évoquée est un des aspects qui concourt à étayer le fait qu'il n'y avait pas de projet structurant.

Jean Christian REY: la chambre dit ce qu'elle veut, je pense que nous en parlerons tout à l'heure quand on évoquera le sujet. Elle dit ce qu'elle veut, pas de souci, mais cela s'appelle un jugement de valeur. Le jour où ce seront des gens qui seront élus et qui passeront devant le suffrage universel, ils pourront faire ce qu'ils souhaitent. En attendant, aujourd'hui, c'est vous qui êtes en poste et qui décidez des politiques publiques. Alors, ils peuvent juger qu'elles ne sont pas suffisantes ou trop ou que sais-je, mais encore une fois, si vous le lisez en entier, ils disent qu'il n'y a pas suffisamment d'intégration fiscale, que les villes sont sous-représentées par rapport aux communes dites rurales. C'est ce qui explique cette volonté de ne pas avoir de projets structurants puisque la définition est qu'il a fait le choix d'une agglomération de services. Après, vous pouvez dire ce que vous voulez mais l'agglomération de services, si vous ne jugez pas structurant 13 crèches, 17 centres aérés, 4 écoles de musique, cela veut dire que vous ne considérez pas structurant l'enseignement artistique, que vous ne considérez pas important la mixité dans les crèches ou dans les centres aérés qui touchent aujourd'hui 2 000 familles pour les centres aérés par an, 1 000 familles pour les crèches et presque 800 élèves sur les centres aérés. Donc oui, c'est structurant. Après, cela peut ne pas vous satisfaire, et c'est votre liberté absolue. Mais ça, c'est un jugement de valeur et pas un jugement de réalité.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Yves CAZORLA : je rebondis sur ce que Gérald disait. On a fait le séminaire le 6 et le 12 février, et j'ai déjà fait deux interventions sur le sujet. Je rejoins un peu ce que disait Claire tout à l'heure. Ce qu'il faut surtout voir au niveau du projet de territoire, c'est de bien savoir ce qu'on veut, puisqu'il faudra le financer de toute façon. Après, ces aides financées par des économies, des AC, de la taxe ou ce qu'on veut, cela peut se faire de toutes les façons. Simplement, je pense que toutes les communes doivent y participer, c'est important, parce qu'on dessine mieux les contours et on est plus économe quand on doit y participer. C'est important de le dire, même si c'est modestement, mais il n'y a pas de souci là-dessus. Après, il y a évidemment beaucoup de moyens de le faire. Mais ce que je voulais dire surtout au niveau des attributions de compensation, nous sommes évidemment touchés, d'ailleurs comme Pont-Saint-Esprit ou Bagnols-sur-Cèze et d'autres communes (je n'ai pas toute la liste devant moi, mais pas mal de communes sont touchées). Et comme Gérald disait tout à l'heure, il faut savoir ce qu'on veut. On peut le financer avec les impôts ou les AC. Je dis que si on finance avec les AC, il faudra de toute façon financer les AC par les impôts ensuite. Une commune à qui on prend une grosse somme sur les AC augmentera forcément ses impôts, et de façon vertigineuse. Si on prend 7 ou 8 %, ou je ne sais combien, à Laudun, cela va revenir à avoir des sommes extraordinaires

au niveau des impôts. Quoi qu'il en soit, ce sera l'impôt de toute façon. Ou c'est l'économie, ou c'est l'impôt, je ne vois pas comment on peut faire autrement. On peut l'appeler AC ou tout ce qu'on veut, mais il faudra augmenter quelque chose de toute façon. Quand on prend, il faut remettre, et pour remettre, il faut augmenter.

Jean Christian REY: merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Patrick PALISSE.

Patrick PALISSE : je réagis à ce que vient de dire Yves. Si le choix est de faire payer directement les habitants ou de faire payer les communes, je pense d'un point de vue démocratique que c'est mieux de faire payer les communes, quitte à augmenter les impôts après. Mais c'est la décision des conseils municipaux qui sont plus proches des gens que les conseillers communautaires. Dans la logique démocratique, je pense qu'il vaut mieux faire payer les communes en diminuant les AC que d'imposer directement les gens, quitte à ce que les conseils municipaux doivent augmenter leurs impôts parce que leurs AC ont diminué.

Jean Christian REY: merci, y a-t-il d'autres interventions ?

Gérald MISSOUR : pour faire à nouveau un cours d'histoire, alors que j'étais jeune élu en 2001 (le temps passe vite), j'avais assisté aux premières réunions pour la création d'intercommunalité. À l'époque, Monsieur CRET était maire de Bagnols-sur-Cèze. Nous avons une réunion avec l'ensemble des communes de ce qui allait devenir Rhône Cèze Languedoc. Force est de constater que nous sommes un territoire qui a mis du temps, qui n'est pas très ouvert à l'intercommunalité, et peut être, comme tu le disais Thierry tout à l'heure, les maires de l'époque se sont entendus sur des compétences peut-être un peu light pour mettre la machine en route. Aujourd'hui, je crois que la machine y est. Cela fait maintenant huit ans que cette agglomération existe et que ce projet de territoire doit être l'occasion de passer à une vitesse supérieure. Je pense que toutes et tous, nous avons eu des élections il y a quelques mois, que toutes et tous, nous en avons parlé. Nous n'avons pas attendu les élections pour parler avec les citoyens, mais on sent bien qu'il y a une volonté d'avoir une agglomération ou en tout cas une collectivité qui puisse amener plus. J'entendais tout à l'heure parler d'un musée ou d'une piscine, est-ce que Saint-Nazaire peut faire une piscine ou un musée, certainement pas. Est-ce que Saint-André-de-Roquepertuis peut le faire, certainement pas, et je ne vais pas vous citer toutes les communes de l'agglomération. Donc, on ne pourra le faire qu'ensemble. À un moment donné aussi, il faut percevoir que ce qui peut coûter de l'argent, va en rapporter indirectement de l'autre. Si j'arrive à créer un territoire attractif pour mes habitants mais aussi pour les autres, évidemment que j'aurai des retombées. L'hôtel de l'agglomération (il le sait, j'en ai parlé avec Jean-Christian), c'est un peu comme une gestion de père de famille, quand vous mettez à envoyer des loyers tous les mois et que vous n'êtes que locataire et non propriétaire, il arrive un moment comme toute famille, vous allez vous dire que cette somme, est-ce qu'il ne vaut mieux pas la mettre pour enfin être propriétaire de ses murs, et que dans 15 ou 20 ans selon la durée de l'emprunt, vous soyez propriétaire de vos murs, et que vous fassiez une réelle économie. C'est une décision à prendre. Maintenant, ce sera des choix importants, mais je pense qu'on ne peut pas rater ce train. Donc oui, je suis favorable à ce que les communes fassent des efforts. Peut-être qu'il y a des

communes via les attributions de compensation, peut-être qu'il y a des communes qui seront poussées à augmenter les impôts sur leur commune et d'autres non, cela dépendra évidemment de chacun dans sa politique communale. Si vous avez fait un gros projet au moment précis où on baisse les AC, si vous ne l'avez pas fait, je ne juge pas mais pour moi le scénario idéal sera de toucher à tout et pas à une seule chose, et que tout le monde fasse des efforts.

Jean Christian REY: Merci Monsieur MISSOUR. Y a-t-il d'autres interventions ? Comme l'a dit Gérald en introduction, ce projet de territoire une fois voté sera quelque chose de vivant qui va encore bouger. Et en attendant qu'il soit voté, il est encore plus vivant, donc n'hésitez pas à apporter vos contributions écrites dans les semaines qui arrivent pour que l'on puisse ensuite décliner le projet de territoire et que l'on puisse faire le premier budget, enfin le budget qui arrive, sur le projet de territoire qui se décline. Oui, Monsieur VINCENT.

Thierry VINCENT : concernant le financement, nombre d'entre nous en quand même beaucoup annoncé que l'effort doit être fait sur le fait d'éviter l'augmentation des impôts locaux. Si ce n'est une promesse, c'est en tout cas quelque chose en filigrane. Je ne partage pas du tout ce qui a été exprimé il y a quelques instants concernant le fait que si on explique aux gens qu'il faut payer pour l'agglo, ils vont le faire de bonne volonté. Je pense que rien n'est moins sûr, d'autant plus qu'il y a maintenant un projet structurant. Mais jusqu'à présent, aux yeux de beaucoup de nos concitoyens, l'agglo ne nécessite pas à leurs yeux qu'on abonde à ses finances. On ne peut pas affirmer qu'il y aurait un consentement total à l'impôt.

Par ailleurs, concernant la hausse des taux, encore une fois, ce n'est pas quelque chose que l'on peut faire comme ça. N'oublions pas que c'est encadré.

Jean Christian REY: c'est ce que je disais en préambule. Le seul taux sur lequel on peut jouer est celui du foncier qui est à 2,7. pour que ce soit bien clair pour tout le monde, quelqu'un qui a une maison de 100 mètres carrés aujourd'hui paye 50 € à peu près pour l'agglomération, entre 50 et 60 € (vous pouvez regarder votre feuille d'impôt en rentrant pour voir ce que représente la part d'intercommunalité).

Y a-t-il d'autres interventions ? Donc, ça ne se vote pas encore. Ça va bientôt se voter, en tous les cas je l'espère. Par contre, on prend acte que le débat a eu lieu. Y a-t-il des gens qui prennent acte que le débat n'a pas eu lieu ? Qui s'abstient ?

Le débat a eu lieu. Je vous remercie. Nous passons à la question suivante.

Question n°3 :

Rapporteur : Sébastien BAYART

OBJET : Participation au Fonds Régional L'OCCAL : poursuite du soutien financier aux entreprises

1°) Note synthétique de présentation :

L'Agglomération participe au Fonds de soutien financier l'OCCAL depuis le mois de juin 2020, avec la Région, la Banque des Territoires, les Départements et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Notre collectivité s'est engagée sur ce dispositif, par convention avec la Région, permettant d'apporter prioritairement un soutien aux filières du tourisme, du commerce et de l'artisanat et ainsi proposer à ces professionnels :

- Une aide à la trésorerie sous forme d'avances remboursables destinées à alimenter les besoins en fonds de roulement, (volet 1),
- Une subvention pour des investissements de relance, (volet 2),
- Un remboursement d'un mois de loyer (novembre) pour 1 000€ maximum, (volet 3).

Au 31 janvier 2021, près d'1 million d'euros a été déployé sur le territoire pour soutenir près de 170 entreprises, notre EPCI ayant déjà participé à hauteur de 420 000 €.

En 2021, la crise se poursuivant, la Région propose aux EPCI de maintenir le dispositif L'OCCAL jusqu'à fin mars 2021 et de ré-abonder financièrement ce fonds.

À partir du 1^{er} janvier 2021, le Département ne peut plus participer à ce Fonds.

Aussi, chaque subvention accordée au titre du volet 2 à une entreprise de notre territoire est partagée pour moitié entre la Région et notre agglomération.

Nos fonds déjà investis dans ce dispositif étant désormais insuffisants pour poursuivre, il convient de redéfinir une nouvelle enveloppe budgétaire, imputée en investissement pour cette action.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la poursuite de la participation de l'Agglomération au Fonds de soutien l'OCCAL et de reconduire le soutien financier sur le principe de 3 € par habitant, sur la base d'une population de 73 922 habitants (recensement INSEE 2016) soit un budget de 221 766 €.

Il est précisé que cette participation financière ne peut être engagée qu'au profit des entreprises implantées sur notre territoire ; ainsi, il est possible que la totalité du Fonds ne soit pas consommée.

Cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 8 février 2021.

Sébastien BAYART : bonsoir à toutes et à tous. On revient sur une opération qu'on a démarrée en fin d'année par rapport à la crise sanitaire. [*Lecture de la note de synthèse*]

Jean Christian REY: merci Monsieur BAYART. Y a-t-il des questions ? Le fonds L'OCCAL que nous avons déjà voté l'année dernière et qui a très bien fonctionné puisque cela a permis, entre les 420 000 € de 2020 que nous avons mis et les autres partenaires (État, Région), de mettre plus de 1 M€ sur des entreprises exclusivement sur le territoire du Gard rhodanien. On recommence donc au moins jusqu'au mois de mars, puis on verra comme ça se passe. Madame MARTIN.

Corine MARTIN : juste une petite question concernant l'avance pour les entreprises. Au niveau du remboursement, comment ça se passe ? Est-ce que vous mettez en place un échéancier ?

Jean Christian REY: un comité de pilotage se réunit assez régulièrement, c'est quelque chose d'assez souple et c'est d'ailleurs pourquoi nous sommes allés dedans. Enfin souple, il y a des règles bien évidemment, mais le but est de les aider à passer le cap, et donc c'est sur le fonds de roulement qui est déterminé par leur compte. En général, c'est plutôt sur le N-1 puisque c'était compliqué cette année, et qui avec leur comptable, reste leur capacité à rembourser, parce qu'il ne faut pas les mettre dans le rouge une fois que le remboursement se fera. Après, c'est effectivement sur la durée que s'est réalisé. Mais l'immense majorité de ce qu'on a fait, c'était vraiment sur des aides et subventions qui n'étaient pas remboursables.

Corine MARTIN : merci.

Jean Christian REY: je vous en prie. Y a-t-il d'autres questions ? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.
Question suivante.

Question n° : 4

Rapporteur : Guy AUBANEL

Objet : Proposition de membres pour la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

1°) Note synthétique de présentation :

En vertu de l'article 1650A du Code général des impôts, dans chaque EPCI à fiscalité propre, il doit être institué une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

La commission est composée :

- Du président ou d'un vice-président délégué, président de la commission
- de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux. Cependant il appartient au Conseil communautaire de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La liste dressée par le Conseil communautaire doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires titulaires), en nombre double. La liste doit donc comporter 40 noms (voir tableau joint en annexe).

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CIID sont :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,
- Être âgé de 18 ans minimum,
- Jouir de ses droits civils,
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (Taxe foncière, Taxe d'habitation, ou cotisation foncière des entreprises),
- Être familiarisé avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 8 février 2021.

Guy AUBANEL : bonsoir à tous et à toutes. Comme vous l'avez fait dans vos conseils municipaux, on propose les membres pour la commission intercommunale des impôts directs. [*Lecture de la note de synthèse*] Il faut qu'on envoie une liste de 40 noms pour qu'ils choisissent une vingtaine. Je voudrais d'abord remercier toutes les communes qui ont donné des noms.

Nous avons donc 40 personnes dont nous allons transmettre le nom et le prénom, et le directeur de service choisira 20 personnes, 10 titulaires et 10 suppléants.

Jean Christian REY: il choisit ou il tire au sort ?

Guy AUBANEL : il choisit.

Jean Christian REY: très bien. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions.
Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La composition est adoptée à l'unanimité. Nous la transmettrons et les heureux choisis seront prévenus.

Question suivante.

Question n°5

Rapporteur : Patrick PALISSE

OBJET : Convention de partenariat avec EDF dans le cadre de la transition énergétique

1°) Note synthétique de présentation :

Dans le cadre de sa contribution à la transition énergétique, la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien soutient les actions de la maîtrise de la demande d'énergie et mobilise les communes ou entités de son territoire à la rénovation énergétique de leur patrimoine.

EDF relève le défi de la transition énergétique en proposant des solutions sur mesure à l'échelle du bâtiment, de la ville, du territoire et des sites industriels.

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien et EDF partagent la volonté d'œuvrer ensemble au service des territoires et des populations, aux côtés des acteurs économiques, dans le respect de l'intérêt général et dans un objectif de développement durable.

Le partenariat qu'il est proposé de mener avec EDF nous permettra conjointement une réflexion en matière d'efficacité énergétique et de développement durable des territoires, afin de contribuer à l'innovation dans les territoires.

De plus, marqué par la volonté d'un maintien voire d'une diminution des charges des collectivités mais également par la recherche de la pérennité des solutions mises en œuvre, ce partenariat devra également permettre de confronter les points de vue, de partager et de valoriser les bonnes pratiques, d'alimenter les observatoires et analyses respectifs.

L'Agglomération ainsi que EDF mettront en place un Comité de Pilotage en charge d'assurer le programme des actions et de leur suivi. Par ce partenariat, des événements, animations et coopérations seront menés pour notamment mobiliser les communes membres de l'EPCI autour d'actions d'efficacité énergétique.

Il est proposé d'approuver ce partenariat avec EDF et les modalités de coopération édictées par la convention ci-annexée, ainsi que de constituer un comité de pilotage et de suivi de ladite convention.

Cette question a été présentée à la Commission des moyens Généraux du 8 février 2021.

Jean Christian REY: pour laisser le temps à Monsieur PALISSE de récupérer un micro, juste dire qu'avant de venir en réunion, nous faisons un point avec le préfet sur le plan de relance avec des dossiers qui arrivent dans le Gard. Il y a encore des possibilités, donc n'hésitez pas si vous avez des dossiers dans le cadre du plan de relance.

Patrick PALISSE : je vais vous dire quelques mots d'une loi qui s'appelle la loi « POP » qui date de 2005 et qui programme les orientations politiques et énergétiques. Elle a 2 volets, un volet concernant les particuliers que je ne décrirai

pas (mais il s'agit simplement de l'éco-prime : on peut demander à un fournisseur d'énergie de nous rembourser une partie de ce que nous avons consommé dans l'année selon nos ressources) et un autre un autre volet tourné vers les entreprises et les collectivités au travers des contrats d'économie d'énergie. C'est ce dont on parle aujourd'hui. Pour autant qu'une collectivité ou une entreprise convienne une convention avec un vendeur d'énergie (qui peut être EDF, celui dont on parle aujourd'hui, mais qui peut être aussi Auchan parce que Auchan vend de l'essence ou ENGIE parce que ENGIE vend de l'électricité), on peut bénéficier d'un financement par ce vendeur d'énergie au travers des certificats d'économies d'énergie à condition de remplir un certain nombre de critères sur la rénovation de nos bâtiments publics. Les critères demandés sont ceux auxquels nous avons répondu au travers de la décile exceptionnelle récemment c'est-à-dire une étude thermique et un certain nombre d'éléments concernant les coûts représentés par ces investissements, en particulier des devis sur le remplacement des modes de chauffage ou d'isolation.

Dans la décile, on va un peu plus loin puisqu'il y a des critères techniques sur les matériaux. C'est la raison pour laquelle il est demandé aux communes d'envoyer à l'agglo les mêmes dossiers qui ont été envoyés au moment de la demande de décile exceptionnelle, mais l'agglo examinera ces critères techniques et on retournera éventuellement aux communes les écarts qui ne la rendent pas éligible demandant de corriger (par exemple, l'épaisseur d'une isolation sur un plafond). Au niveau de la décile, on demandait simplement le gain en énergie, et là, on demande le gain en énergie plus quelques critères techniques de ce type.

Ce qui est dit aussi, par rapport à un crédit auquel il doit répondre, puisque l'État fixe un objectif pluriannuel de délivrance des certificats d'économie d'énergie à chaque vendeur d'énergie, ici le vendeur d'énergie en question ne répond pas dans le temps donné (3 ans) à l'objectif de crédit qu'il doit lui-même allouer à ses clients, aux entreprises ou aux collectivités qui sont en contrat avec lui, il va devoir payer des pénalités à l'État. Et donc, plus vite on va répondre, plus on a de chance que EDF nous alloue les crédits qui lui sont fixés. Il faut donc que l'on réponde au plus tôt.

Voilà pour le descriptif de cette délibération. Je vous proposerai donc 3 points : la validation de la convention que je viens de décrire très précisément mais que vous aviez eue auparavant, d'autoriser le président à signer cette convention, désigner au niveau du comité de pilotage qui va gérer cette affaire un élu communautaire (moi-même) et un représentant des services de l'agglo (Stéphanie HAMON).

Jean Christian REY: merci. Y a-t-il des questions ? N'hésitez pas parce que la prime peut représenter jusqu'à 15 % du projet global, et elle est cumulable avec tout le reste. Cela peut être un vrai intérêt. En plus, vous n'avez pas besoin de conventionner : du fait que vous soyez dans l'agglo, toutes les communes sont concernées de fait, il n'y a plus qu'à.

Sur la convention, sur le fait que ce soit Patrick PALISSE et Stéphanie HAMON, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Question suivante

Question n°6

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Rapport d'observations définitives de la CRC pour les années 2013 et suivantes.

1°) Note synthétique de présentation :

Aux termes de l'article L. 211-3 du code des juridictions financières « Par ses contrôles, la chambre régionale des comptes contrôle les comptes et procède à un examen de la gestion. Elle vérifie sur pièces et sur place la régularité des recettes et dépenses décrites dans les comptabilités des organismes relevant de sa compétence. Elle s'assure de l'emploi régulier des crédits, fonds et valeurs. L'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations ».

Le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien a été ouvert le 12 septembre 2019 par lettre de la présidente de section adressée au président, ordonnateur en fonction.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 6 février 2020.

Lors de sa séance du 10 mars 2020, la chambre a arrêté des observations provisoires qui ont été transmises au président. Des extraits les concernant ont été adressés à des tiers. L'agglomération a donc apporté des réponses à ces observations.

Après avoir examiné les réponses reçues, la chambre, dans sa séance du 16 octobre 2020, a arrêté les observations définitives présentées ci-après.

Le rapport comportant les observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien a été adressé le 18 janvier 2021. Il est accompagné de la réponse reçue à la chambre dans le délai prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières.

Conformément à la loi, l'ensemble doit :

- Faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée ;
- Être joint à la convocation adressée à chacun de ses membres ;
- Donner lieu à débat.

En application des dispositions de l'article R. 243-16 du code précité, ce rapport et la réponse jointe peuvent être publiés et communiqués aux tiers dès la tenue de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa réception.

Ce rapport d'observations définitives sera également transmis par la juridiction aux maires des communes membres de l'établissement immédiatement après la présentation qui en sera faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce document est

présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, dans le délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, il conviendra de présenter devant cette même assemblée un rapport précisant les actions entreprises à la suite des observations et des recommandations formulées par la chambre régionale des comptes.

Le contrôle de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien par la chambre régionale des comptes Occitanie concerne les exercices 2013 et suivants.

Les investigations ont porté sur la gouvernance, l'intégration communautaire, la situation financière, les fonctions supports et le projet abandonné de pôle d'excellence rural, chacune de ces parties ayant fait l'objet des **conclusions intermédiaires** suivantes :

1^{ère} partie : Présentation

La communauté d'agglomération du Gard rhodanien, créée en 2013, regroupe 44 communes pour une population de près de 75 500 habitants. Son territoire est attractif, il a gagné 6 000 habitants depuis 2013, et contribue à la dynamique démographique départementale.

2^{ème} partie : La gouvernance locale

L'agglomération a connu plusieurs évolutions de périmètre depuis sa création.

Sa gouvernance est perfectible, plusieurs instances consultatives devant encore être mises en place.

La CAGR assume plusieurs « blocs de compétences », néanmoins incomplets, certaines compétences étant demeurées au niveau communal.

La fiabilité de l'évaluation des charges transférées n'est pas acquise. L'intégration communautaire est limitée, l'exercice effectif a été retardé ou réduit pour certaines compétences, les mutualisations sont limitées et font l'objet de flux croisés complexes.

La procédure d'adoption d'un schéma formalisé de mutualisation des services n'a pas été menée à son terme.

La mise en place d'un pacte financier a connu peu de traduction au plan fiscal, le recours au fond de concours favorise peu le développement de politiques communautaires.

3^{ème} partie : L'analyse financière et la fiabilité des comptes

En matière de fiabilité des comptes, l'agglomération doit régulariser ses amortissements sur de nombreuses opérations (9 M€). Elle doit également provisionner les risques dès l'ouverture d'un contentieux et fiabiliser son inventaire, actuellement incomplet. Elle peut utilement retenir dans un règlement financier toutes les procédures à satisfaire.

La consolidation des budgets présente une situation contrastée. Si la CAF brute couvre l'annuité de la dette, elle ne laisse qu'une CAF nette limitée sur les deux derniers exercices. La perspective du recours à de nouveaux emprunts est peu compatible avec la prise des nouvelles compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales, à compter du 1er janvier 2020.

4^{ème} partie : Les grandes fonctions supports

Sur la période, les effectifs ont augmenté du fait des transferts de compétences, de ré-internalisations dans le secteur de la petite enfance et de la résorption de l'emploi précaire.

L'agglomération a hérité de pratiques (temps de travail, recours à l'intérim, aux régimes indemnitaires, aux heures supplémentaires...) qui nécessitent des régularisations.

En matière de commande publique, les manquements sont nombreux et nécessitent de revoir l'organisation et les moyens dédiés afin de réunir les conditions nécessaires à une réelle ouverture à la concurrence et ainsi mieux maîtriser les charges de gestion avec des achats plus efficaces. La CAGR pourrait ainsi engager la mutualisation de sa fonction achat.

5^{ème} partie : Le projet de centre d'excellence numérique en milieu rural.

L'agglomération a repris le projet de « centre d'excellence numérique en milieu rural », initialement porté par l'une de ses communautés de communes qui avait obtenu sa labellisation en tant que pôle d'excellence rural. Le pilotage de ce projet, d'un coût prévisionnel de 4 M€, fondé sur un partenariat public-privé, s'est avéré défaillant sur plusieurs de ses composantes : des instances de gouvernance incomplètes, une relation devenue conflictuelle avec un partenaire privé singulier, une faible appropriation du projet de la part des élus communautaires et des acteurs économiques du territoire. La carence en matière de conduite de projet informatique et la faiblesse des procédures internes ont conduit au paiement de factures à une association partenaire devenue prestataire, en l'absence de réel contrôle du service fait. En décembre 2016, le projet a été abandonné in extremis et les subventions publiques ont été perdues. Dès lors, c'est l'agglomération qui a supporté seule le coût résiduel de 653 k€ ressortant de prestations intellectuelles et de frais d'indemnisation, et ceci sans contrepartie de services opérationnels ou d'équipements autres que des bornes « Wi-Fi », subventionnées à un autre titre.

En conclusion de ses observations, la chambre a formulé **les recommandations** suivantes :

- Régulariser, conformément au cadre législatif et réglementaire, l'amortissement des immobilisations. Non mise en œuvre.
- Provisionner, dès l'ouverture d'un contentieux, conformément aux articles L. 2321-2 et R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales. Non mise en œuvre.
- Établir un inventaire physique actualisé et complet, en cohérence avec l'état de l'actif produit par le comptable. Non mise en œuvre.
- Respecter les dispositions réglementaires pour l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire. Non mise en œuvre.
- Respecter l'échéance fixée par la loi pour satisfaire une durée du temps de travail de 1 607 heures. Non mise en œuvre.
- Adopter un guide de la commande publique à usage interne qui prenne en compte les obligations réglementaires. Non mise en œuvre.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 8 février 2021.

Jean Christian REY: il s'agit de la CRC. Le rapport définitif est arrivé. Le contrôle de la gestion de l'agglomération a été ouvert le 12 septembre 2019 ; puis le 10 mars 2020 la chambre a arrêté une première série d'observations qui nous a été communiquée et nous avons eu jusqu'au 14 août pour répondre, mais nous n'avons répondu que partiellement puisqu'il y a eu 2 ou 3 trucs à faire entre le 14 mars et 14 août, vous imaginez bien. Ensuite, le 16 octobre, nous avons reçu l'arrêté définitif qui doit s'accompagner d'une réponse (que nous avons fournie). Puis, le 18 janvier 2021, nous avons calé le calendrier des conseils d'agglomération, le premier étant le 15 février, et la loi dit qu'il doit être inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion d'assemblée, d'où la convocation à chaque membre avec la chambre régionale.

Je ne vais pas vous lire tout le rapport qui fait quand même un certain nombre de pages et que vous avez. Je vais simplement reprendre la délibération que vous avez sous les yeux. Le contrôle qui s'est opéré pendant un certain nombre de semaines, les investigations portées sur la gouvernance et l'intégration communautaire, la situation financière, les fonctions supports et le projet abandonné de pôle, l'excellence rurale, chacune fait l'objet des conclusions intermédiaires suivantes. Je vous passe la présentation (75 000 habitants, 6 000 habitants depuis 2013 etc.).

Sur la gouvernance locale, ils disent que l'agglomération a connu plusieurs évolutions de périmètre depuis sa création. C'est un doux euphémisme puisque nous avons doublé le périmètre entre 2013 et aujourd'hui – sans que nous nous demandions quoi que ce soit d'ailleurs. La gouvernance est perfectible, plusieurs instances consultatives devant encore être mises en place : ils parlent notamment du conseil de développement, mais contrairement à ce qu'ils disent, ce n'est pas la loi, puisque la loi « Engagement et Proximité » de décembre dernier a enlevé cette obligation légale, mais nous avons bien la volonté de le mettre en place dans le cadre du projet de territoire (nous n'en avons pas parlé d'ailleurs tout à l'heure lors de la présentation du projet de territoire). La communauté assume plusieurs blocs de compétences incomplets, cette incompétence étant restée au niveau communal. Effectivement, nous sommes pour le fait que les communes continuent d'exister. Ensuite, le rapport dit « *La fiabilité de l'évaluation des charges transférées n'est pas acquise. L'intégration communautaire est limitée, l'exercice effectif a été retardé ou réduit pour certaines compétences, les mutualisations sont limitées et font l'objet de flux croisés complexes. La procédure d'adoption d'un schéma formalisé de mutualisation des services n'a pas été menée à son terme. La mise en place d'un pacte financier a connu peu de traduction au plan fiscal, le recours au fond de concours favorise peu le développement de politiques communautaires.* » Je redis évidemment que notre projet de territoire est en cours. Tout ça, ce sont des jugements de valeur sur le précédent projet de territoire, mais vu le débat que nous avons eu tout à l'heure, je pense que le fonds de concours est quelque chose auxquelles les communes sont encore attachées pour faire des investissements, et c'est devant nous que nous avons à faire ces choix aujourd'hui. Si nous restons sur le précédent pacte fiscal et financier, le précédent projet de territoire, nous aurons encore ces commentaires lors du prochain contrôle.

Sur l'analyse financière et la fiabilité des comptes, le rapport dit : « *En matière de fiabilité des comptes, l'agglomération doit régulariser ses amortissements sur de nombreuses opérations (9 M€). Elle doit également provisionner les risques dès l'ouverture d'un contentieux et fiabiliser son inventaire, actuellement incomplet. Elle peut utilement retenir dans un règlement financier toutes les procédures à satisfaire* ». Sur ce point, j'aurais 2 remarques à faire quand même. La première sur

les amortissements et sur l'inventaire, l'inventaire est incomplet effectivement, mais je pense que vous êtes ici très bien placés pour savoir par exemple le dernier inventaire qu'on a eu, c'est tout ce que vous avez transféré du pluvial urbain. Vous savez que même les communes ne savent pas toujours ce qu'elles ont en pluvial urbain et que ce qu'elles ont transféré, demande des compléments de PV de transfert. Et, aujourd'hui, un an après les EPU, on n'a toujours pas la totalité sur le sujet. Et je le redis, comme nous avons eu des compétences supplémentaires chaque année, un certain nombre d'inventaires n'est pas totalement actualisé et est incomplet effectivement. Quant aux amortissements, les amortissements qui restent (9 millions : amortissements + inventaires), et sur les amortissements à proprement dits, on est à 3 M€. Donc, pourquoi ces amortissements, d'abord il faut comprendre intellectuellement ce qu'est un amortissement : c'est 4 ou 5 années sur de l'informatique, cela peut aller jusqu'à 40 ans sur des gros tuyaux, et donc si on prend une cote mal taillée de 20 ans sur 3 millions d'euros, cela représente 150 000 € par an. Et ce sont des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement. N'oubliez pas qu'il y a 3 millions en l'air comme ça, c'est juste une écriture différenciée sur le budget qui apparaît en dépenses d'un côté et en recettes de l'autre. Il n'y a pas d'autre réalité que cela. Pourquoi ces 3 millions ne sont pas faits, tout simplement parce que quand l'agglomération s'est constituée, on a récupéré toute une série de choses qui existaient déjà dans les intercommunalités. Certaines intercommunalités n'amortissaient pas, et d'autres amortissaient mais avaient fait le choix de ne pas amortir, et donc il faut savoir si on part à partir de 2013 ou si on part avant, et si on parle de 2013, il faut voir à partir de quelle somme, c'est-à-dire si on prend la totalité ou pas. Là-dessus, les débats sont nombreux, pour ne pas dire plus. Ensuite, « *La consolidation des budgets présente une situation contrastée. Si la CAF brute couvre l'annuité de la dette, elle ne laisse qu'une CAF nette limitée sur les deux derniers exercices. La perspective du recours à de nouveaux emprunts est peu compatible avec la prise des nouvelles compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales, à compter du 1er janvier 2020* ». Comme on disait tout à l'heure, les 2 derniers exercices, c'est le million et demi qui est basculé du budget général vers les ordures ménagères. C'est un choix qui a été fait, et donc effectivement, le million et demi manque. C'est bien ce qu'ils disent ici puisque c'est sur les 2 derniers exercices que cette CAF nette a été limitée. Ce million et demi est donc un choix (c'est ce qu'on disait tout à l'heure quand Claire LAPEYRONIE a fait son intervention), un choix qui convient aujourd'hui d'enlever et donc de refaire une TOM financée par la TOM, et donc de rebasculer le million et demi sur le budget général.

Concernant les grandes fonctions supports, « *Sur la période, les effectifs ont augmenté du fait des transferts de compétences, de ré-internalisations dans le secteur de la petite enfance et de la résorption de l'emploi précaire. L'agglomération a hérité de pratiques (temps de travail, recours à l'intérim, aux régimes indemnitaires, aux heures supplémentaires...) qui nécessitent des régularisations* ». Effectivement, il y avait 26 situations de NBI (notification de bonification indiciaire), dont 23 ont été traitées et 3 restent encore à traiter. Et puis, en matière de temps de travail, je ne me souviens plus à combien nous sommes cette année (je regarde Patrick), mais on réduit chaque année le nombre de jours de congé, donc on atteindra 1607, et aujourd'hui nous sommes à 1 548. Chaque année, on augmente donc le temps de travail. Je rappelle quand même que quand nous avons récupéré un certain nombre de compétences et que l'on continue de récupérer. On pourra montrer (puisque nous n'avons rien à cacher) les bonifications indiciaires des uns, les temps de travail des autres, avec des pratiques qui étaient pour le moins

hétérogènes, et donc on homogénéise petit à petit. « *En matière de commande publique, les manquements sont nombreux et nécessitent de revoir l'organisation et les moyens dédiés afin de réunir les conditions nécessaires à une réelle ouverture à la concurrence, et ainsi mieux maîtriser les charges de gestion avec des achats plus efficaces. La CAGR pourrait ainsi engager la mutualisation de sa fonction achat* ». Effectivement, c'est une bonne idée de la mutualisation de la fonction achat. Je pense quand même que toutes et tous ici, à l'époque du Covid l'an dernier, avez pu vous satisfaire d'un certain nombre de mutualisation de ce service pour pouvoir acquérir un certain nombre de matériels. Et donc cela fonctionne (je ne laisserai pas dire que cela ne fonctionne pas). Sur l'ouverture à la concurrence, il y a un paragraphe sur les ordures ménagères. Ils disent que nous n'avons pas été bons sur les ordures ménagères. En tout cas, pour des gens qui ne sont pas bons, nous sommes les moins chers du Gard. J'ai fini quasiment exhaustivement le tour de toutes celles et ceux dans le Gard, et même au-delà du Gard, sur ce sujet : nous sommes les moins chers à 108 € la tonne, et les 2 seuls qui sont moins chers dans le Gard, c'est Nîmes parce qu'il y a une unité de valorisation énergétique et donc une filière d'élimination, et Bellegarde qui a un centre d'enfouissement sur son territoire. Tous les autres sont plus chers que nous, et bien plus cher.

Concernant la cinquième partie, projet de centre d'excellence numérique en milieu rural, « *L'agglomération a repris le projet de « centre d'excellence numérique en milieu rural », initialement porté par l'une de ses communautés de communes qui avait obtenu sa labellisation en tant que pôle d'excellence rural. Le pilotage de ce projet, d'un coût prévisionnel de 4 M€, fondé sur un partenariat public-privé, s'est avéré défaillant sur plusieurs de ses composantes : des instances de gouvernance incomplètes, une relation devenue conflictuelle avec un partenaire privé singulier, une faible appropriation du projet de la part des élus communautaires et des acteurs économiques du territoire. La carence en matière de conduite de projet informatique et la faiblesse des procédures internes ont conduit au paiement de factures à une association partenaire devenue prestataire, en l'absence de réel contrôle du service fait. En décembre 2016, le projet a été abandonné in extremis et les subventions publiques ont été perdues. Dès lors, c'est l'agglomération qui a supporté seule le coût résiduel de 653 k€ ressortant de prestations intellectuelles et de frais d'indemnisation, et ceci sans contrepartie de services opérationnels ou d'équipements autres que des bornes « Wi-Fi », subventionnées à un autre titre* ». Là-dessus, il n'y a rien de nouveau, on avait déjà parlé assez largement des 653 000 €. La seule chose, c'est leur responsabilité. En tout cas, nous sommes en procès juridique. Il y a 2 ans, le tribunal administratif a désigné un expert judiciaire indépendant (ce n'est pas nous qui l'avons désigné, c'est le tribunal administratif, suite à notre référé bien sûr), et l'expert judiciaire je n'arrive pas à voir les éléments depuis 2 ans. Dont acte sur ce qui est écrit.

En conséquence, la chambre a formulé les recommandations suivantes (six recommandations) :

- « *Régulariser, conformément au cadre législatif et réglementaire, l'amortissement des immobilisations. Non mise en œuvre* ».

(Je vous ai expliqué pourquoi, encore une fois, c'est 150 000 € en dépenses et 150 000 € en recettes, cela n'a aucun impact sur le budget.)

- « *Provisionner, dès l'ouverture d'un contentieux, conformément aux articles L. 2321-2 et R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales. Non mise en œuvre* ».

(C'est chaque fois que l'on aurait quelqu'un qui porterait plainte contre nous, qui nous demanderait X millions, il faudrait que l'on provisionne la moitié au cas où. On ne le fait pas, mais il faut dire aussi qu'on a très peu de contentieux puisqu'on a deux qui concernent les ressources humaines et qui sont héritées d'une autre collectivité. On n'a même jamais vu les personnes physiquement. À part ces deux contentieux, on n'en a pas d'autres.

- « *Établir un inventaire physique actualisé et complet, en cohérence avec l'état de l'actif produit par le comptable. Non mise en œuvre* ».

(Oui, on espère vivement y arriver. Il faudrait déjà qu'on arrête d'avoir des compétences qui nous tombent dessus chaque année et qu'on puisse avoir la réalité et la fiabilité des réalités de nos actifs, ce qui n'est absolument pas le cas, mais très compliqué à mettre en place.)

- « *Respecter les dispositions réglementaires pour l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire. Non mise en œuvre.* »

(C'est sûr qu'il y a un décalage avec ce qu'ils écrivent puisque leurs documents datent de cet été, avec les allers-retours obligatoires et les délais obligatoires, nous ne l'avons que maintenant, mais sur les 26 concernés, 23 ont été réglés et il en reste 3 à régler).

- « *Respecter l'échéance fixée par la loi pour satisfaire une durée du temps de travail de 1 607 heures. Non mise en œuvre* ».

(Nous y serons en 2022, et cette année, c'est trois jours de congé qui ont été supprimés).

- « *Adopter un guide de la commande publique à usage interne qui prenne en compte les obligations réglementaires. Non mise en œuvre* ».

(On espère arriver à mutualiser les services de la commande publique pour que l'on puisse sécuriser nos achats et nos commandes).

Voilà très rapidement.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SCRIVE et Madame CHANTRY.

Luc SCRIVE : j'ai un petit papier, des petites réflexions et une position que je vais vous partager. Pour la petite histoire, je n'ai pas non plus reçu la convocation, perdue, ni dans les spams non plus, ce n'est pas grave, mais cela fait que j'ai pris connaissance du rapport de la chambre régionale des comptes hier après-midi, après avoir écrit ce petit laïus que je vais vous partager. Je l'ai écrit vendredi après-midi après le séminaire du vendredi matin, où on nous a présenté entre autres le projet d'hôtel d'agglomération (à 6,60 M€, je crois), et cela a été un peu la goutte qui a fait déborder le vase.

Il n'est pas d'usage qu'un simple conseiller de la majorité interpelle cette assistance sur son fonctionnement, sa gouvernance et ses projets. La question est simple : voulons-nous une agglo dynamique portant des projets pour nos concitoyens, qui investit pour le futur et dont les décisions sont transparentes ? En termes de transparence, comme je l'ai dit, j'ai été estomaqué par l'apparition d'un projet baptisé tantôt « hôtel de l'agglomération », tantôt « cité administrative », qui ne correspond en rien aux attentes des administrés. (Je fais une petite parenthèse pour dire que la cité administrative ressemble d'ailleurs furieusement à une mutualisation des moyens entre Bagnols-sur-Cèze et l'agglo). La gouvernance doit répondre à une exigence de démocratie locale, de partage des responsabilités entre ruralité et

urbanité. L'enjeu est de façonner durablement notre territoire dans sa diversité, avec une économie pérenne, une agriculture durable, un tourisme responsable, des déplacements plus vertueux, l'abaissement de notre empreinte carbone, l'objectif étant aussi de façonner ce territoire autour de grands projets qui puissent le structurer, notamment des équipements pour favoriser le bien-vivre ensemble (une piscine couverte, un musée etc.). En termes de gouvernance, j'avais suggéré en aparté, au regard de l'équilibre entre ruralité et d'urbanité, que le fonctionnement de notre agglomération soit bicéphale et que nous inscrivions dans nos statuts que la présidence autour d'un même mandat soit interchangée tous les 3 ans entre un élu urbain et un élu rural, et réciproquement. À la place, nous avons une gouvernance bicéphale Bagnols et Bagnols. Mon sentiment personnel est que s'organise et se cimente une collusion d'intérêts entre le maire de Bagnols et le président de l'agglomération. Nous sommes là en pleine politique politicienne pour cimenter un pouvoir qui ne doit plus échapper à la ville-centre. Ne me sentant pas à ma place dans cette supercherie et n'étant de surcroît pas écouté sur les aspects opérationnels, où je pensais pourtant avoir des compétences – je fais allusion à la façon dont j'ai été tenu à l'écart des orientations stratégiques et de certaines études concernant l'eau et l'assainissement –, je vous fais donc part de mon mal-être au sein d'une structure dans laquelle les rôles sont distribués pour concentrer le pouvoir entre les mêmes mains. Ce constat heureusement ne s'adresse pas à tous les élus, notamment Claire dont je salue ici ton travail et ton dévouement pour la chose publique, sachant que ma prise de position te met en porte-à-faux et je te prie de m'en excuser.

En conclusion, dans cette violence politique qui consiste à ne tenir compte que des rapports de force au service d'une collusion d'intérêts malsaine. Vous comprendrez qu'un simple conseiller ne pèse pas lourd, et je vous annonce là ma démission de cette assemblée. Je sais que l'on va m'accuser d'être un donneur de leçon à bon compte, moi qui ne suis pas maire. J'imagine bien la difficulté de cette mission d'être entre les citoyens en première ligne et les services de l'État, mais parce que l'intérêt général doit rester au cœur de la chose publique et que j'en ai marre des petits calculs politiques, je vous souhaite non pas de continuer sur votre lancée, mais de redéfinir une gouvernance transparente, équitable entre ruralité et les villes centres, dans l'intérêt à long terme de ce territoire et de ses habitants.

J'en ai presque fini. Je dois vous dire aussi qu'en termes de gouvernance, j'ai été encore une fois estomaqué par le fait que, concernant l'eau et l'assainissement, il semblerait que l'on doive choisir en assemblée entre une régie ou une délégation de service public pour nos services de l'eau et de l'assainissement. Je vous annonce que les jeux sont faits, que l'étude est faite et que la DSP a déjà le choix des gens qui ont travaillé dessus. Vous savez comme moi que Véolia est en train de faire une OPA sauvage sur Suez, et donc parmi les droits gros traiteur d'eau, il n'en restera plus que deux, que seule la SAUR fait plutôt de la configuration qu'autre chose. Et donc, je vous annonce ici, avant que vous le votiez vous-mêmes, que Véolia aura la délégation de service public des services de l'eau et de l'assainissement. Voilà la gouvernance de cette assemblée, ce qui explique ma démission. Merci de m'avoir écouté. [*Quelques applaudissements*]

Jean Christian REY: très bien. Donc, au mieux, c'est injuste. Au pire, c'est diffamatoire pour plusieurs choses, à la fois sur la collusion, la supercherie et la violence. C'est au moins 3 propos sur lesquels, c'est excessif et dérisoire incontestablement parce que je suis aussi garant de l'intérêt général, et je pense qu'il

vaut mieux que je ne te réponde pas. Par contre, je ne peux pas laisser passer ce que tu dis. « Collusion », « Veolia déjà choisi » etc., tous les élus qui ils sont ici, et ils sont nombreux à travailler sur l'eau et l'assainissement, et je veux les féliciter, la seule chose qui est certaine, il faut qu'on sache ce que l'on va faire. Personnellement, je pense qu'on peut plus avoir à la fois des régies et de la DSP parce que cela met les services en difficulté. Ce sera donc ici, en conseil, de trancher vers ce que l'on veut tendre. Donc, oser dire ce que tu as dit, je le répète, c'est au mieux injuste, au pire diffamatoire, mais je me réserve quand même le droit de ne pas laisser ces paroles sans suite.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CHANTRY.

Catherine CHANTRY : Monsieur le Président, je vais me permettre de rester sur un jugement de valeur. Lundi, nous étions convoqués à la commission finances de 17 heures à 19 heures, et vous avez, en moins d'une demi-heure, commenté et balayé d'un revers le rapport définitif de la chambre régionale des comptes, en indiquant qu'il n'y avait seulement que 6 recommandations en les énumérant et que tout allait bien. Apparemment, vous n'aviez lu à ce moment-là que les 6 points de la page 7, et je vais donc vous lire ce qui est écrit dans le paragraphe suivant : « *les recommandations et rappels des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondées que sur une partie des observations émises par la chambre, les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans sa synthèse* ». Comme j'ai lu aussi l'ensemble du rapport, je suis très loin d'en tirer les mêmes conclusions.

Ce rapport est totalement à charge pour la communauté d'agglomération, que ce soit au niveau de la gouvernance local tant politique administrative, dans la gestion budgétaire et comptable, en matière de ressources humaines ou de projets communautaires. Ce rapport est totalement critique sur votre gestion ainsi que celle de votre équipe des six dernières années. Vous-même et l'ensemble de vos vice-présidents, passés et présents, sont coupables, ou du moins responsables puisqu'ils n'ont rien dit ou ne disent plus rien.

J'ai relevé les plus grandes critiques exposées par la CRC, car malheureusement il y a très peu de satisfactions, pour ne pas dire aucune. Tout d'abord, dans sa synthèse de 2 pages, la CRC juge la gouvernance communautaire comme perfectible, notamment à cause de l'absence de conseil de développement et de commission de contrôle financier, pourtant obligatoires. Mais elle attire aussi sur quelques pratiques légales de votre mandature : un bureau élargi sans que les membres soient élus par l'assemblée, une suppression de régie par le président sans délibération de l'assemblée, une délégation de fonction sur les mandats spéciaux octroyés au président et à son premier vice-président sans base juridique et sans information de son assemblée.

La CRC juge la structuration interne et les grandes fonctions comme présentant des fragilités. En matière budgétaire et comptable, les juges indiquent une situation contrastée qui ne laisse qu'une capacité d'auto-financement limitée. Elle s'inquiète que pour les prochains exercices, la dynamique ne soit pas favorable à la poursuite d'un redressement, et que pire, le recours à de nouveaux emprunts ne participe pas aux objectifs d'efforts pour l'intégration des nouvelles compétences eau et assainissement. Enfin, dans cette synthèse, le juge remarque un défaut de maîtrise dans la commande publique et un manque de transparence envers l'assemblée, c'est

que Luc a bien souligné. Selon la chambre, les compétences sont incomplètes : environnement, planification urbaine, social et logement. Le projet de territoire et la stratégie communautaire ne retiennent pas objectif précis sur le plan du développement économique. Le tourisme ainsi que le numérique sont eux aussi égratignés car d'une piètre qualité de prestation et d'une stratégie de déploiement insuffisante.

Le rapport conclut que le projet de territoire est composé d'un programme d'action laconique, décrit de manière liminaire, plus structurant et vous trouvez cela satisfaisant. Le rapport fait surtout état d'un nombre important d'instances consultatives inexistantes, alors que légalement obligatoires : le conseil de développement, la commission consultative des services publics locaux, la commission de contrôle financier. La non-diffusion et le non-respect des détails pour l'adoption des rapports d'activité démontrent encore plus un dysfonctionnement de cette gouvernance.

La CRC relève des pratiques qui ne respectent pas la législation en vigueur mais aussi des irrégularités sur la gouvernance administrative, principalement sur la rémunération de votre DGS et des différents DGA ou collaborateurs de cabinet. La mutualisation des moyens est aussi critiquée, tant au niveau de la méthode que sur les intentions. En particulier, de forts doutes sont établis sur l'intégration de la cuisine centrale de Bagnols sans que la communauté ait compétence sur le sujet.

La CRC a pointé de nombreux points, je vais simplement les lister :

- Attributions de compensation, dotations de solidarité communautaire, fonds de concours, à revoir tant au niveau de l'information donnée qu'au niveau des montants ;
- Qualité de l'information budgétaire et financière à reprendre (d'ailleurs, concernant les amortissements, Monsieur le Président, ils ne se régularisent pas comme vous l'avez indiqué, car cela est bien plus complexe si c'est fait dans les règles, et fera rapporter sur le budget de fonctionnement, une charge importante). La CRC demande un rattrapage et non un étalement ;
- Finances de la communauté d'agglo aussi recalées : en page 47, le rapport indique que 8,10 M€ de dépenses 2018 ont été payées en 2019, pour quelle raison si ce n'est un défaut de trésorerie à cette période. Vous avez même été alertés par monsieur le préfet du Gard le 4 septembre 2018, qui considère la situation financière de l'EPCI comme tendue depuis sa création. C'est un euphémisme pour ne pas dire que c'est catastrophique.
- L'absence de contrôle interne et de transparence est aussi reprochée. L'incurie en matière de gestion des ressources humaines, emploi, régime indemnitaire, durée de temps de travail.
- la commande publique n'existe pas, et la CRC émet des recommandations pour en garantir la régularité ;
- Dernier point, sur le projet abandonné du pôle d'excellence rurale, la chambre remet en cause la création et le pilotage de ce projet, en particulier le partenaire choisi, l'association Interfaces, l'absence de mise en concurrence sur ses prestations, tout simplement l'absence de marché public. Il faut relire la page 84 qui éclaire les critiques du pôle d'excellence rurale.

Finalement, Monsieur le Président, vous avez longtemps dénigré les communistes du Gard rhodanien qui nous ont alertés sur votre gestion calamiteuse. Leur analyse n'était pas si mauvaise. Et si j'étais professeure, je mettrais même un 20/20 à leur

propre analyse du pôle d'excellence rurale. J'ai eu l'impression que c'étaient eux qui avaient écrit le dernier paragraphe du rapport jusqu'à dénoncer l'association Interfaces.

En conclusion, Monsieur le Président, ce rapport est accablant pour votre gestion et celle complice de vos vice-présidents. Vous êtes, toutes et tous, coupables, ou du moins responsables de cette gestion catastrophique. Nous devons, nous, les élus communautaires, aujourd'hui, en tirer les conclusions, nous réveiller et ne plus donner de quitus à une telle gouvernance maintenant que nous savons. Merci de m'avoir écoutée.

Jean Christian REY: merci, effectivement je reprends votre merci au pied de la lettre parce que cela n'a pas été simple de vous écouter... Ce n'était pas si mauvais parce que c'était faux, en fait, globalement, tout ce que vous avez dit, vous avez tout mélangé et donc je vais reprendre un certain nombre de choses.

L'histoire du préfet, je ne sais même pas d'où ça sort.

L'incurie RH, vos mots sont d'une violence, on transmettra en tous les cas à tous les agents de l'agglomération que c'est de l'incurie, qu'ils travaillent trop... je ne sais pas ce que c'est que l'incurie aujourd'hui mais en tout cas les seules choses ils sont évoqués sur les ressources humaines, c'est sur le temps de travail, c'est sur la NBI, c'est également 23 sur 26 qui ont été résolues.

Et sur les emplois de DGS, DGA, on a suivi scrupuleusement les consignes du centre de gestion à la lettre.

Je ne sais pas d'où vous sortez votre savoir là-dessus. Sur les amortissements, vous avez tort, c'est 150 000... de toute façon c'est pris en recettes d'un côté et en dépenses de l'autre côté sur le même budget et donc ce n'est absolument pas ce que vous dites.

Sur la CAF, oui, je vous le dis depuis le début, mais vous étiez quand même, vous avez voté, je vous signale.

Le million et demi d'ordures ménagères qui a basculé du budget général sur les ordures ménagères pour pallier les problématiques de traitement, c'est pour ça qu'on a une CAF faible et c'est pour ça qu'il faut la remonter.

Le codev, non, le conseil de développement n'est pas une instance obligatoire. C'est une volonté de le faire mais ce n'est pas une instance obligatoire.

Le bureau élargi, cela n'a jamais existé. Il n'y a jamais eu de bureau élargi, il n'y a jamais eu une délibération du bureau élargi. Comme vous dites, le bureau élargi ne peut pas se réunir, il n'a jamais existé et donc je ne vois pas ce que vous pouvez imaginer là-dessus.

Et sur les délégations de fonctionnements spéciaux, c'est uniquement les transports ou les hôtels quand on se déplace sur Paris pour des réunions. Ce sont les seuls qu'on a faits puisque pour les autres déplacements, on ne le fait pas valoir.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur ROBELET et Monsieur MISSOUR, et Monsieur VINCENT.

Olivier ROBELET : dit après ce qui a été dit, je tenais quand même à dire que je suis le seul dans l'assemblée qui a eu le plaisir ou l'inconvénient de pratiquer deux agglomérations, et je peux vous dire que dans l'agglomération du Gard rhodanien, on est bien accueilli, on s'y sent bien, en particulier nos communes rurales. Voilà.

Jean Christian REY: merci Olivier. Monsieur MISSOUR.

Gérald MISSOUR : juste pour rappeler certaines choses. L'hôtel de l'agglomération, je découvre ce soir qu'il a été acté, ce que j'ignorais. On a répété mille fois lors des séminaires que nous étions sur des propositions. Mille fois. C'est comme si je me levais ce soir et que j'allais au micro en disant que c'est une honte, on a parlé du musée, on a parlé de la piscine, ça n'a pas de sens... rien n'est acté, strictement rien. Après, autre point, puisqu'on dit que les vice-présidents présents ne disent rien, je n'aime pas les gens qui font comme ça, et donc je vais te répondre les yeux dans les yeux : j'ai dit pendant 6 ans que ce projet de pôle d'excellence rurale était une ânerie, et je l'ai dit sous toutes les coutures. J'ai voté contre les budgets, et tu as voté quoi, toi ? Abstention ? C'est courageux... Tu as pris le micro, chacun lira les comptes rendus et verra qui a condamné ce pôle d'excellence rurale. Chacun ira sur le site internet de *Midi Libre* pour voir les articles qui sont sortis et verra qui a condamné ce pôle d'excellence rurale. Je l'ai fait et j'ai été bien seul. Dieu sait qu'on m'a téléphoné que j'aillie en conseil communautaire. Dieu sait qu'on m'a téléphoné quand j'en suis sorti. Et Dieu sait que c'était le vide pendant les séances. Alors, prendre des leçons de morale, certes, mais autant que cela soit par des personnes qui ont joué leur rôle en temps et en heure. Maintenant, nous sommes en 2021, ce rapport est ce qu'il est, il n'y a pas que le pôle d'excellence rurale sur lequel j'étais intervenu. Je l'ai dit tout à l'heure, je ne change pas un mot de ce que j'ai eu à dire par le passé. Maintenant, personnellement, j'ai envie d'avancer, j'ai envie que cette coopération serve à nos citoyens, à nos gamins, que nos gamins sur ce territoire puissent aller faire un bowling ou se baigner, que nos personnes âgées puissent finir leur vie de la meilleure manière qui soit sur ce territoire. Cela impose à un moment donné de passer à la vitesse supérieure. Cette vitesse supérieure, c'est préparer le futur, c'est participer aux forums et aux séminaires pour créer ce projet de territoire où là, par contre, les mêmes qui critiquent le passé mais qu'on n'a pas entendus dans le passé, sont absents et ne participent pas à ce futur ! Faut-il sortir les listes de présence aux séminaires ou autres visio-conférences ? Alors, je veux bien tout ce qu'on veut, j'ai été critique mais à chaque fois que j'ai critiqué, j'avais proposé pour que ce territoire avance. Le spectacle de ce soir, chacun a le droit de s'exprimer, chacun a le droit de dire qu'il n'est pas d'accord, mais là c'est du spectacle. Parce que quand on n'est pas dans le spectacle, on prend le micro à l'instant présent et pas après !

Jean Christian REY: merci Gérald. Monsieur VINCENT et Monsieur MALHER.

Thierry VINCENT : Gérald, je prends le micro tout de suite, au moins tu me rendras acte de ça. Tout d'abord, s'abstenir n'est pas nécessairement une preuve de lâcheté ou un manque de courage, mais souvent parce qu'on manque d'éléments pour le faire. On ne peut pas laisser dire qu'une personne qui s'abstient manque de courage, mais c'est tout simplement parfois le manque d'information et donc on préfère être réservé.

Sur le rapport de la Cour des comptes, il est dommage de l'évoquer en fin de séance, parce qu'avant de spéculer sur l'avenir, il est toujours bon d'avoir réglé les leçons du

passé. On le fait en fin de séance, avec la lassitude et la fatigue qui font parfois précipiter un peu la fin des débats, des débats essentiels, mais soit.

Pour ma part, j'accomplis un premier mandat au sein de cette communauté d'agglomération, et c'est vrai que faire ses premiers pas après la lecture de ce premier document, c'est quelque chose un peu impressionnant. Derrière le langage feutré, parce qu'il est technique et juridique, adopté par les rapporteurs, il y a quand même une réalité qui est écrite et qui est assez grave. Elle est grave, il faut voir les termes employés qui ne sont pas anodins.

Monsieur le Président, quand on est responsable d'une situation, je pense qu'il y a toujours la volonté de trouver les éléments qui tendent à expliquer pourquoi on est arrivé là. Mais on ne peut pas dire que ce rapport est uniquement un jugement de valeur, sinon le contrôle de la légalité est un jugement de valeur. Non, ce sont des rapports établis par des personnes qualifiées pour se prononcer sur la régularité des actes des collectivités territoriales. Ce n'est pas à proprement parler de simples jugements de valeur. C'est important. Derrière le langage feutré qui a été utilisé, il y a quelque chose de très virulent. Si on lit ce rapport en filigrane, il fait mention d'attitudes qui sont, si on les déplace du contexte parce que je prends acte du fait que depuis la première communication du rapport, il y a eu certes régularisation de beaucoup de choses, mais quand même on peut s'interroger s'il n'était finalement pas urgent qu'un rapport de cette nature intervienne et mette fin à des errements.

On ne va pas pouvoir faire une compilation des 100 pages, car cela serait compliqué. Mais soyons clairs, quelles sont les expressions utilisées dans ce rapport ? On parle de « code des marchés non maîtrisé », de « manque de guide de la commande publique », « pas de véritable ouverture à la concurrence », ce sont des expressions qui sont utilisées in extenso dans le texte. On parle de conventions et d'avenants rétroactifs. Évidemment, si on prend cela isolément, cela semble un peu léger, ce n'est pas si grave, mais si on fait la compilation de tout, cela présente un caractère inquiétant. On parle d'absence de contrôle financier, on parle finalement de ce qui confine un détournement de la procédure des fonds de concours. Page 35, vous avez quelque chose de très... enfin, ce n'est pas banal de lire ça. Je me demande d'une certaine manière, vous savez, rappelez-vous récemment, le 14 octobre dernier, nous avons eu un conseil communautaire où il a été envisagé de sanctionner quelqu'un qui s'était rendu coupable (et c'était effectivement sanctionnable) d'insultes et de mots lamentables évidemment. Monsieur le Président, vous avez eu la magnanimité remarquable de concevoir qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre. Mais, qu'avez-vous dit ? Vous avez dit qu'il fallait parfois arrêter les gens quand ils rentrent dans des domaines où après c'est une escalade, c'est l'insulte, puis après c'est la violence etc. Mais là, c'est la même chose qui était en train de se produire : il était temps qu'un frein soit mis à cette ambiance.

De façon générale, sans trop détailler encore une fois, il est quand même singulier que dans une assemblée composée de plus de 70 personnes, personne n'a été à même de déceler toutes les irrégularités qui ont été évoquées, que ces errements qui ont été effectivement dénoncés par les communistes, il est étonnant que personne n'ait eu la puce à l'oreille. Gérard, tu as effectivement dit que c'était des conneries, ce n'est pas à toi que je m'adresse en particulier d'ailleurs au passage, soyons bien d'accord là-dessus, mais il y avait certainement tout ce qui accompagné ce contexte suffisamment d'éléments extérieurs qui auraient dû amener certaines personnes à s'interroger. Il est quand même singulier que parmi les 75 personnes (je n'ai pas le chiffre exact, excusez-moi) qui composent le conseil, personne n'a eu ou n'a pas reçu

de confidences ou d'échos de ce qui se passait en réalité dans les coulisses. Si vous voulez, il y a quelque chose d'étonnant. Néanmoins, je n'y vois aucune corrélation, mais Monsieur le Président, vous avez été reconduit avec une adhésion élargie, pas de problème à ça, je ne vois aucune corrélation.

Concernant les points essentiels, effectivement le coût des immobilisations à la rigueur, on s'en fiche, cela peut se régulariser. Concernant les réaffectations de crédit, c'est toujours le même argent qui part du même endroit et qui finira au même endroit de toute façon, donc parfaitement d'accord. Mais, il y a d'autres questions qui sont un peu plus... Cette campagne, on y reviendra peut-être après, il y a peut-être des questions qui restent à être posées, mais les considérations concernant les traitements indemnitaires de certains collaborateurs, c'est quand même singulier car ce sont des personnes, on ne parle pas de lampistes mais de personnes qui ont quand même des qualifications et qui sont à même de contrôler l'activité qui se passe dans une collectivité territoriale. Et donc, là aussi, je suis étonné, c'est tout aussi singulier que personne n'ait rien remarqué. Je suis tout aussi étonné et c'est tout aussi singulier que ces personnes qui sont les mieux qualifiées pour juger de cette réalité n'aient pas été en situation de le faire.

Après, se pose légitimement la question des suites : qu'est-ce qu'on fait avec ça ? Les considérations du traitement ? il y a ce qu'on appelle la répétition de l'indu. Le moindre fonctionnaire et même dans pas mal d'entreprises dans un contexte public, qui a perçu ne serait-ce que 0,10 € d'état de frais, se voit obligé de rembourser. Il faut donc peut-être l'envisager. Au passage, il faut quand même aussi conforter les personnes qui ont été mentionnées, que ce n'est pas un blâme, mais au contraire c'est quelque chose qui s'inscrit dans la démarche logique de toute collectivité territoriale ou de tout organisme qui manipule des fonds. Quand il y a une erreur, on la rectifie, il n'y a rien de disqualifiant. C'est une erreur, on peut la régulariser d'une autre manière, mais au moins que cela soit clarifié. Je pense que pour les intéressés, c'est très important que cela soit fait.

Concernant l'histoire d'Interfaces, il reste quand même une somme relativement conséquente dont on ne sait pas exactement en quoi elle a consisté. C'est environ 150 000 €, parce qu'une partie des frais engagés ont effectivement eu pour contrepartie des réalisations. Je pense que nous le savons tous, et vous l'avez d'ailleurs exposé. Et, il reste une partie qui est un peu mystérieuse. Un contentieux est en cours, et la question que je pose est : sur quels moyens juridiques est-il en cours ? Est-ce qu'il faut plaider là aussi la répétition de l'indu ? Ce sont des questions importantes, parce qu'une suite doit être donnée à ce rapport tout de même, il n'y a pas que les changements de méthode.

Pour revenir au changement de méthode, il faut effectivement aller vers plus de transparence, plus de démocratie, plus d'orthodoxie bien sûr dans la manière de procéder. Et pour finir sur une note un peu politisée, je m'interroge de savoir si les affinités politiques vont vraiment permettre qu'on évolue de manière significative. Voilà, veuillez m'excuser pour cette intervention un peu longue.

Jean Christian REY: merci. D'abord, merci de reconnaître que les immobilisations ne sont qu'une écriture. Merci, c'est gentil, c'est la réalité donc c'est important de le dire.

Ensuite, le premier constat, notamment du travail du projet de territoire, c'est que nos finances sont saines, et c'est bien parce qu'elles sont saines, qu'elles ont permis

d'injecter un million et demi du budget général, et donc quand vous enlevez un million et demi, vous vous retrouvez au ras des pâquerettes sur la CAF. Mais ils le disent, et la page 35 que vous avez citée fait justement état de la TOM et de budget des ordures ménagères.

Ensuite, la NBI, quand on a récupéré les crèches, on a eu jusqu'à 11 statuts de personnel différents. Et aujourd'hui, il y a des acquis qui se font de fait, des nominations, des désignations, toute une série de choses qui ont été faites par les collectivités qui sont des acquis et que nous sommes obligés de continuer. Il y a un certain nombre que la loi nous autorise à bouger, sauf que cela représente des sommes importantes pour les territoriaux et que cela se fait progressivement. Le fait que la chambre puisse le signifier nous a aidés à pouvoir avoir une discussion avec chacun d'entre eux pour trouver des solutions, parce que les agents et les syndicats étaient complètement opposés à tout cela et nous donnaient des arguments pour que cela ne puisse pas bouger. Là-dessus, la chambre nous a aidés à bouger un certain nombre de choses (23 sur 26, 3 qui restent encore à décaler).

Enfin, vous en mettez quand même beaucoup, mais c'est facile de ne pas détailler aussi, de mettre comme ça un peu en paquet, de jeter l'opprobre. Ils ont été cités trois fois, un groupe politique qui s'est beaucoup amusé à mélanger les carottes et les navets (non mais je ne parle pas de vous pour le coup). Sur Interfaces, c'est au tribunal administratif aujourd'hui. Je veux bien que la chambre, ce soit des gens formidables et meilleurs que tout le monde, mais l'expert (qui n'a pas été désigné par moi, hein, ce n'est pas moi qu'il l'a désigné), l'expert judiciaire (c'est son métier) qui a été désigné par le tribunal administratif, on n'a toujours pas ses conclusions, et cela fait plus de deux ans qu'il travaille. Il y a une enquête financière.

Et puis, je vais vous dire quelque chose, quand il y a quelqu'un... Alors moi, je ne veux pas parler tant qu'il n'y aura pas la justice qui sera passée et qui aura rendu son verdict, mais d'une manière générale, quand quelqu'un essaie de vous faire des choses à l'envers, il ne vient pas avec un panneau pour vous prévenir, c'est après que vous vous rendez compte, mais jamais avant, sinon vous ne tombez pas dans le panneau justement. Après, il y a des choses sur lesquelles on est plus que pas d'accord, mais c'est dans les mains de la justice et tant que la justice ne sera pas prononcée, je ne ferai pas de commentaire sur ce sujet. Un expert judiciaire indépendant nommé par le tribunal administratif suite à notre référé. C'est dans les mains de nos avocats, ils nous diront quelle est la meilleure marche à suivre. Monsieur MALHER.

Fred MALHER : bonjour à toutes et à tous, merci pour ces dernières réponses qui ont apporté quelque lumière à ma question. Pour rebondir sur le non-moment de Monsieur VINCENT, on est tous ici, pour ceux qui sont maires et élus de leur commune, un peu seuls dans le navire, et, quand on essaie de trouver des réponses des fois auprès de la trésorerie, auprès des avocats, peut être que vous me contredirez puisque vous travaillez dans le milieu des finances, mais des fois, selon les agents, on n'a pas les mêmes réponses. Et ça, c'est tous les maires qui peuvent le dire ici autour de la table. Voilà pour le premier point que je voulais quand même dire. C'est la difficulté que l'on rencontre. Je pense que si on lance dans toutes les communes un contrôle de la chambre régionale des comptes, on trouvera des défaillances, des irrégularités, que ce soit sur les agents, sur le fonctionnement général.

Pour le PER, il y a quand même 150 000 € qui ont disparu. Il va falloir que les maires présentent ce rapport de la chambre nationale des comptes aux élus. Monsieur le Président, Jean-Christian, est-ce que dans ce moment-là de regroupement de communautés de communes et de transfert de projet à l'agglomération, et au moment de payer ses factures, est-ce que c'est un piège, qu'est-ce qui s'est passé, est-ce qu'on peut avoir un peu plus de réponse là-dessus ? Même s'il y a une enquête en cours, je ne veux pas savoir ce qu'a dit l'enquête, ce n'est pas ce que je demande, mais est-ce que tu as été piégé et comment on arrive à se retrouver dans cette situation ? C'est quand même assez grave, enfin je pense que tout le monde peut convenir ici que 150 000€, ce n'est pas une paille. Par contre, c'est un sentiment de valeur que je demande ce soir. Merci.

Jean Christian REY: il n'y a pas 150 000 € qui ont disparu, ils ne sont pas tombés dans un trou, et non pas du tout disparu. Ils ont été payés pour une prestation que l'on juge, qui n'est pas à la hauteur de cette somme. C'est la raison pour laquelle nous avons mis au tribunal. C'est aussi simple que cela. Tu passes un contrat avec une entreprise qui gagne le marché, qui fait la prestation, et nous, on juge que cette prestation n'était pas à la hauteur des 150 000 €.

Fred MALHER : merci, mais le rapport le dit, ça. Elle le dit. C'est tout, c'est pour présenter à mon conseil municipal ni plus, ni moins, pour avoir un peu plus d'explications.

Jean Christian REY: bah, il n'y a pas d'autres choses. Après, je sais bien que c'est le jeu de la politique pour certains de pouvoir en rajouter, de mettre des couches etc. La réalité est qu'il n'y a que 6 recommandations. Sur les finances, ce qu'ils nous disent principalement, ce sont des régularisations comptables qui n'ont pas d'impact financier. Non mais je réponds d'une manière générale à tout ce qui a été dit. En plus, c'est dommage que Luc soit parti, parce qu'il est aussi écrit dans la chambre que Bagnols est sous-représentée contrairement à ce qu'il a dit, et que contrairement à toutes les agglos de cette taille, la ville centre ne pèse qu'1/5e de ses membres. Je veux bien que l'on prenne que les morceaux qui nous intéressent pour dire « Oh... » comme ça, et les autres morceaux, on les cache. C'est dommage. On peut acter quand même un certain nombre de choses, je suis désolé. Les 150 000 € n'ont pas disparu. Nous sommes en procès avec une entreprise qui n'a pas rendu le service qu'on voulait, point barre. Les problématiques financières, c'est des jeux d'écriture : ce qu'on perd en recettes, on le gagne en dépenses, ou l'inverse, ce qu'on perd en dépenses, on le gagne en recettes, il n'y a pas d'argent qui n'est pas. Et puis, sur les ressources humaines, c'est quand même surréaliste. On récupère des pratiques qui pouvaient être contestables mais on ne nous a pas donné le choix ! Franchement, j'ai les épaules larges, mais je pourrais détailler la totalité des ressources humaines qui ont été irritées à l'occasion de récupération des compétences qu'on n'avait pas demandées. Monsieur MALHER.

Fred MALHER : si je peux me permettre, et pour finir, ce rapport ne vaut pas parole d'évangile, c'est un peu le sens de mon expression. Enfin, j'irai le présenter devant mon conseil municipal avec certes quelques petites difficultés, comme

beaucoup de maires autour de cette assemblée, mais c'est la loi et je m'y plierai.
Merci.

Corine MARTIN : je voudrais juste revenir sur les bases de la comptabilité. Sur la page 39, on parle des comptes administratifs et plusieurs petites choses apparaissent. Ce que je voulais vous dire, je pense que la comptabilité est quelque chose de très rigoureux. Et on voit qu'il manque des signatures entre 2014 et 2016, il y a des défauts de signature, il y a des défauts au niveau de la présentation des budgets pour l'exercice 2015, que pour 2017 l'état du personnel est incomplet, que les immobilisations ne sont pas du tout renseignées, enfin il y a beaucoup de choses. Je pense qu'il faut être très méthodique et très rigoureux en comptabilité pour éviter cet effet boule de neige, et ce qui peut éviter certaines incidences au niveau de l'actif ou d'un passif, ou de charges de produits dans un bilan quel qu'il soit. Je voulais simplement mettre un point là-dessus, car je crois que c'est important. Merci.

Jean Christian REY: je vous prends un exemple, mais je n'ai pas du tout envie de rentrer là-dedans. On est propriétaire d'un espace qui n'est même pas sur le domaine de l'agglomération. On essaye de le vendre, on l'a récupéré par succession de transferts successifs. Heureusement que la trésorerie l'a à son actif parce que nous n'avons pas l'acte dessus ! et quand on ne nous transmet pas les archives, si vous avez ce pouvoir magique de faire réapparaître des choses qui ne nous ont jamais été transférées, franchement dis-le nous. Donc oui, effectivement, il y a des difficultés. On recoupe les états d'actifs, mais vous imaginez ce que cela peut représenter en termes de somme de travail, encore une fois sur des choses, qui ont une incidence budgétaire mais pas une incidence financière. Enfin, il faut voir aussi ce qu'on demande en termes de travail sur le sujet, à une collectivité qui encore une fois chaque année a pris des compétences sans les demander. Tous ceux qui sont ici en responsabilité dans leur commune, rien que sur l'eau, l'assainissement et le pluvial, la totalité des transferts, vous savez, toutes et tous, le côté colossal que cela représente en termes de PV de transfert. Et donc vous savez très bien qu'il y en aura pour des années avant d'avoir la réalité exacte de la totalité de ces transferts. Vous le savez toutes et tous quand même. Vous savez toutes et tous que quand on fait encore des travaux aujourd'hui, on tombe sur des tuyaux dont on ne sait pas qu'ils sont là, parce qu'ils n'ont pas été marqués, parce que les anciens n'ont pas fait les choses à ce moment-là. Vous savez toutes et tous qu'on a des surprises en permanence dès qu'on fait des travaux. Et nous, on a récupéré ça. Monsieur PETITJEAN.

Elian PETITJEAN : oui président, merci de me donner la parole. J'ai quand même l'impression que depuis que l'on parle de ce projet de territoire, que depuis que l'on parle aussi des AC, ça a l'air de troubler beaucoup de monde. En ce qui me concerne, je ne vais pas me cacher derrière le président. Si on veut faire des investissements et si on veut créer des projets, il faudra toucher aux AC. En ce qui me concerne, je pense que la commune de Saint-Michel-d'Euzet on ne doit pas avoir 10 000 €. Alors, je ne veux pas que l'on dise que les communes rurales ont besoin d'AC, parce qu'avec ou sans 10 000 €, je continuerai à gérer ma commune comme il est et sans aucun problème. Donc moi, je voterai les projets pour les transports, pour les piscines, pour tout ce que vous voulez, si on touche aux AC. Voilà, c'était la première des choses.

Ensuite, le rapport, je rappelle qu'il n'est pas obligatoire de le présenter à son conseil municipal. Il sera à disposition pour le lire s'ils le veulent, mais, voilà.

Olivier JOUVE : merci de me donner la parole. C'est juste une petite réaction. Je ne veux pas réanimer les émotions ou les écarts, mais pour ceux qui seraient nouveaux dans notre assemblée, récemment élus, il y a eu quand même du travail de fond pendant la création de cette communauté de communes, puis agglomération. J'ai eu la chance de présider la petite enfance, on est quand même arrivé avec des centres complètement obsolètes pour la plupart, qu'on a remis à flot en quelques années et je pense que nos enfants sont très satisfaits, et surtout leurs familles, de voir des installations d'une telle qualité. Ce sont des millions d'euros qui ont été mis quand même au service de la petite enfance.

Je me suis occupé d'économie et j'ai pu voir que, malgré ce que certains disent, quand il y a eu la pandémie au mois de mars, vous étiez bien contents d'avoir une petite équipe qui s'occupait de nos entrepreneurs. Et je pense qu'on peut les féliciter, ils ne sont pas nombreux puisqu'ils ne sont que 2 ou 3.

Quant au dossier de l'eau, cela fait 13 mois et 15 jours que nous sommes aux responsabilités de l'eau. Je rappelle que nos installations, nos circuits ont 60 ans et plus. Et, ce n'est pas en 13 mois et 15 jours qu'on va pouvoir répondre à chacun, à savoir que la station d'épuration est obsolète et qu'il faut la refaire entièrement, à savoir qu'il y a des milliers de kilomètres à refaire entièrement, et ainsi de suite. Je rappelle aussi que les ressources pour payer les investissements en eau, ce sont les recettes. Les recettes sont où ? C'est le tarif de l'eau, l'encaissement des taxes sur l'eau, et les subventions. Donc à un moment donné, quand on aura fait nos charmants schémas directeurs, c'est là qu'on pourra exactement choisir et définir, et là il n'y aura pas d'embrouilles, ce sera des obligations par rapport à des critères bien définis.

Quand on parle déjà du choix du prestataire de l'eau, il n'est pas encore défini puisque l'étude n'a pas encore été donnée. Évidemment, si c'est un délégataire, il n'y en a pas trente-six mille puisqu'il n'en existe plus que deux et demi. C'est comme la roulette : vous jouez sur le noir ou sur le rouge, vous avez une chance sur deux.

Voilà, on ne peut pas se faire insulter partout. Je disais vendredi qu'il faut respecter aussi le travail de chacun. Ce sont des heures de travail et d'échanges positifs, avec à chaque fois beaucoup d'attention et beaucoup d'émotion, beaucoup de soutien de chacun, mais il y a du travail fourni, et je dirai respectons-nous et respectons notre travail. Les idées sont parfois divergentes, mais au moins écoutez-vous.

Elian PETITJEAN: excuse-moi Jean Christian pour compléter ce que disait Olivier, je reviens aussi sur le rapport. En ce qui concerne les marchés et l'ouverture à la concurrence, il faut savoir que quand vous passez un marché d'ordures ménagères, les prestataires ne se bousculent pas. Vous pouvez le faire dans vos communes et vous verrez qu'il n'y aura pas beaucoup à répondre à ce marché.

Jean Christian REY: d'autant que, encore une fois, je le redis, nous sommes les moins chers du Gard. Je veux bien que l'on soit mauvais, le responsable des marchés publics est ici dans la salle, je le vois trépigner depuis tout à l'heure, mais il y a aussi du beau travail qui est fait (non, ne bouge pas, zen, cela ne sert à rien). Effectivement, il y a un certain nombre de choses sur lesquelles il faut raison garder.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur BONNEAUD.

Didier BONNEAUD : Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, tu n'as pas eu, mon cher Gérald, le monopole de la contestation. Je pense que j'y ai aussi fortement contribué. Il y avait quand même un certain nombre des élus communautaires qui se sont élevés, notamment sur le projet du PER.

J'aurais deux questions Monsieur le Président. À l'issue de recours qui est en train de se réaliser sur la procédure juridique, y aura-t-il des sanctions à la clé si les faits sont avérés ? Sur la partie des ordures ménagères, vous avez dit que nous étions parmi les moins chers du Gard, mais quand sera-t-il une fois que vous aurez réinjecté au contribuable le million et demi qui a été pris sur le budget de fonctionnement ? Merci.

Jean Christian REY : sur les OM, le prix c'est le prix. Qu'on injecte ou pas, c'est 108 € la tonne. On est passé de 80 € à 108 € la tonne, on a 25 000 tonnes d'ordures ménagères, 50 000 tonnes en déchetterie dont la moitié est valorisée. Vous connaissez ma marotte sur le sujet : c'est ce qui fait aujourd'hui qu'une partie de nos déchets vont à Toulouse ou à Perpignan, ou même à Montauban pour certains, ce n'est pas normal cette situation, ça nous coûte très cher. Quand on a fait le marché, on a réussi à mobiliser 108 € la première année, je vous garantis que la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), ils prévoient de la monter à 65 € sur l'enfouissement ! il faut donc absolument que l'on trouve un exutoire. Mais cela n'a rien à voir avec le... Oui, on allait moins cher aujourd'hui du Gard en termes de traitement à la tonne. Après, effectivement, le million et demi, il faut l'enlever des OM. C'est ce qui est écrit là et c'est ce qu'on dit depuis le début : on ne peut pas avoir une CAF, une capacité d'autofinancement à 300 000 €, il faut la reconstituer. C'est pour cela que, vraiment, je suis consterné de ce que j'ai entendu, en tout cas sur les deux premières interventions, c'est que si nous étions en difficulté financière, comment on aurait pu mettre le million et demi du budget général vers les ordures ménagères, justement pour atténuer ça ? Donc, que ce soit CHANTRY ou SCRIVE, c'est surréaliste, et surtout c'est tellement violent, c'est le peintre de la tragédie. Vous savez, c'est Francis Bacon qui disait « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ». Et moi, effectivement, je trouve que ce n'est pas des méthodes, en tout cas je ne m'y emploierai pas. Donc, loin de la calomnie, je redis si fortement qu'on suivra la procédure judiciaire jusqu'au bout, et que s'il y a la capacité de faire d'autres types de procédures, on le fera. Mais ça, c'est la justice. Vous imaginez un expert – encore une fois ce n'est pas nous qui l'avons désigné, il a été désigné par la justice suite à notre référé – qui doit rendre ses conclusions, cela fait 2 ans qu'il travaille sur le sujet ! C'est bien le principe de ce genre de situation : si c'est facile et que cela se voit, personne n'est dupe. C'est bien parce qu'aujourd'hui il y a une certaine habileté pour qu'on n'ait pas vu les choses. Donc, je vous le redis, c'est dans les mains de la justice aujourd'hui pour savoir si le travail qui a été rendu... Nous, on ne le pense pas, mais tant que la justice ne s'est pas prononcée, ce n'est pas à moi de le dire. Quand elle se sera prononcée, on en tirera toutes les conséquences bien sûr. Et donc c'est facile de dénoncer et de démissionner, c'est facile de tout mélanger, mais enfin, je ne sais pas, vous pouvez lire tout ce que vous voulez dans le rapport, je n'ai rien à cacher, rien du tout. Dans ce rapport, il est écrit qu'il y a 6 recommandations, enfin vous imaginez, un rapport d'une centaine de pages, je ne sais plus qui l'a évoqué, et derrière il y a 6 recommandations. Les

amortissements et inventaires, c'est vraiment des problèmes d'actifs, cela n'a aucune incidence sur le budget. Les ressources humaines, on y travaille pour remonter le temps de travail et rectifier la NBI. La commande publique, effectivement ce sont des services qui sont légers, mais franchement, ils sont peut-être légers mais ils travaillent très bien. Je le dis et je le redis, quand il y a eu la période Covid, rappelez-vous. On a tous oublié l'épisode des masques, mais c'était extrêmement compliqué de s'en procurer à une époque. J'ai connu le responsable des services de la commande publique être obligé d'aller sur l'autoroute sur une aire de repos pour charger les masques parce que les camions ne voulaient plus faire des crochets tellement ils avaient des commandes importantes. Donc oui, on est arrivé et cela n'a pas été simple. Et la sixième recommandation, du coup je l'ai oubliée, mais ça va me revenir... Les provisions, je suis désolé mais je ne suis pas d'accord sur le sujet. Encore une fois, on a deux contentieux avec 2 agents hérités d'autres collectivités. Ils pourraient être dans la salle que je ne sais même pas à quoi ils ressemblent, on ne les a jamais vus. C'est donc un contentieux là-dessus mais ce ne sont pas des sommes énormes.

Donc, la calomnie, en tout cas, ce n'est pas ma façon de faire. C'est dommage que ce soit celle de Catherine CHANTRY et de Luc SCRIVE, mais ce n'est pas la mienne.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CHANTRY.

Catherine CHANTRY : vous interprétez effectivement en calomnie, ce n'est pas du tout ce que je pense. Ce que j'ai dit, c'est ce que je ressens profondément. Monsieur MISSOUR l'a signalé, j'ai fait partie de cette assemblée, j'y ai cru, j'ai vraiment pensé qu'on pouvait faire changer et évoluer les choses, et pour moi c'est un constat d'échec. Si je n'avais pas été influencée par Monsieur MISSOUR qui m'a bien révélé tout ça, tout ce qui se passait, je crois que je n'aurais pas effectivement évolué. Je ne renie rien, c'est de l'expérience. Je souhaite effectivement que cette nouvelle assemblée arrive à avancer. Ce que j'ai dit, c'était par rapport au passé et j'ai très envie que nous construisions ensemble. Et, si vous vous êtes senti calomnié, c'est tout à fait votre jugement de valeur, ce n'est pas le mien. Moi, j'ai quand même beaucoup souffert de ne pas avoir d'informations. J'ai énormément souffert d'être juste conseillère municipale et de ne pas avoir tous les chiffres et tout ce qui se passait. C'est la limitation de la communication dans cette instance et j'espère que vous y remédiez. C'est tout ce que je souhaite, et sans aucune animosité.

Jean Christian REY : très bien. Quand on parle de collusion, de supercherie, si ce n'est pas de la viol... ah si, ce sont vos mots exacts, ça a été enregistré, il n'y a pas de souci, vous pourrez regarder, enfin il ne faut quand même pas charrier. Ah, vous avez raison, c'est ceux de SCRIVE. Vous, vous avez parlé de... je vais retrouver mes notes... Ce que vous avez dit sur le PER, c'est quand même insensé ! Je suis désolé, encore une fois, c'est en cours de justice, vous ne pouvez pas condamner avant même le jugement, ou alors, vous êtes vraiment très forte. Mais encore une fois, vous avez raison, continuez à calomnier. C'est des choses que vous avez écrites en plus, pas des choses que vous dites comme ça à l'oral. Quand on fait des débats, on peut s'emballer, mais en l'occurrence, vous avez eu le temps de poser chaque mot.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MISSOUR.

Gérald MISSOUR : j'apprends maintenant que tu as été influencée par moi. Jusqu'à preuve du contraire, vous m'avez contacté. Vous, vous m'avez contacté. En plus, on n'a pas passé mille heures non plus au téléphone, mais vous m'avez contacté et je vous ai dit ce que j'en pensais, oui. Je pense pour ma part, je le dis, un projet comme le PER, personnellement, ça fera trois mots : plus jamais ça. Voilà.

Yves CAZORLA : juste quelques mots pour dire aussi que j'ai voté contre quelques fois, donc j'assume complètement ce que j'ai fait, notamment pour le PER. Mais les choses ont changé, la gouvernance a changé. Il y a une volonté de communiquer et on le voit avec ce projet de territoire puisqu'il y a une concertation globale, la population, les conseils municipaux, enfin je veux dire, c'est exactement ce que je pense qu'il fallait faire et c'est fait, donc voilà. Je trouve que c'est une bonne avancée. En tout cas, ce n'est pas ce qui se passait avant et ça se passe maintenant, je trouve que c'est très bien.

Après, sur la façon de financer, je ne vais pas y revenir, mais encore une fois, je le dis à Elian, je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas toucher aux AC. Simplement, il faut faire attention que, quand on touche aux AC, à la proportion que l'on prend, et à qui on le prend. Parce que, augmenter les impôts de toute l'agglomération, ce n'est pas pareil qu'augmenter les impôts d'une seule commune ou de deux ou trois communes. C'est beaucoup plus pénalisant.

Jean Christian REY: merci. Pour prendre acte que le débat a été fait, et laissez-moi au moins deux mots de conclusion quand même pour que les choses soient claires en dehors de toute polémique, de toute posture politicienne, ou de toute posture des uns et des autres. Encore une fois, il n'y a aucun impact financier sur ce qui a été fait. Sur la commande publique, les ordures ménagères, ce sont les moins chères du département, hormis Nîmes et Bellegarde parce qu'ils ont une solution exutoire sur leur territoire. Donc moi, je veux bien qu'on ne soit pas bon et tout ce que vous voulez, mais finalement quand on s'évalue, on peut s'inquiéter, quand on se compare, on se rassure. Donc, je vous invite quand même tous et toutes, au lieu de jeter l'opprobre comme ça de cette façon, parce qu'il y a aussi des agents derrière qui, à mon avis, vont vivre bien plus mal que moi, parce que moi j'ai le cuir tanné et j'ai l'habitude d'un certain nombre de choses et ce n'est pas un souci, il y en a d'autres, à mon avis ce soir, qui vont moins apprécier les déclarations des uns et des autres. Mais on en reparlera.

Donc, on prend acte que le débat a eu lieu. Qui ne veut pas prendre acte ? Personne. S'abstenir ? Donc, **on prend acte que le débat a eu lieu.**

Question suivante.

Question n°7

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Information sur les Décisions du Président.**2020**

27	26/11/20	Signature d'un avenant n°1 à la convention de partenariat Flux Petits Aluminiums et Souples du Standard Aluminium issu de collecte séparée.
28	26/11/20	Convention de servitudes concédées par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à la société ENEDIS sur la zone d'activité de Bernon à Tresques
29	26/11/20	Signature d'un avenant n°1 au contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du pôle d'échange multimodal de Bagnols-sur-Cèze avec SPL30.
30	07/12/20	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la grande salle de la Mairie annexe à L'Ardoise et de la salle Edith-Piaf à Laudun pour la permanence du bus « Espace France Services »
31	29/12/20	Signature d'une convention d'assistance technique du Département du Gard pour l'assainissement collectif et l'eau potable
32	29/12/20	Tarif des branchements neufs en régie – Précision sur la moins-value pour tranchée commune
33	29/12/20	Demande d'aide financière pour le renouvellement de la station d'épuration de Pont-Saint-Esprit
34	29/12/20	Demande d'aide financière suite au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable– Commune de Saint-Nazaire
35	29/12/20	Demande d'aide financière suite au Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées – Commune de Saint-Nazaire
36	29/12/20	Tarifification 2021 des vignettes pour l'accès des professionnels en déchetterie
37	29/12/20	Grille tarifaire verrouillage bac et accès colonne OMR
38	29/12/20	Tarifs de collecte et traitement des eaux usées – Service délégué
39	29/12/20	Tarifs fourniture Eau Potable - Service délégué

40	29/12/20	Tarifs Assainissement Collectif - Régie
41	29/12/20	Tarifs de fourniture en eau potable - Régie
42	29/12/20	Extension du multi-accueil « Les Lutins du Claux » de Saint-Victor la Coste : demande d'aide financière à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour l'acquisition de matériels et mobiliers.
43	29/12/20	Élaboration de la convention territoriale globale : demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales du Gard pour le financement d'un diagnostic de territoire.
44	29/12/20	Demande de subvention au titre du Pass Relance Tourisme – Région Occitanie
45	29/12/20	Demande d'aide financière pour les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de Laval-Saint-Roman
46	29/12/20	Demande d'aide financière pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de Laval-Saint-Roman
47	29/12/20	Convention d'occupation temporaire avec l'ONF pour le passage d'une canalisation d'eau potable et d'un réservoir – Commune de Saint-Paulet de Caisson

2021

1	12/01/21	Tarifs de collecte et traitement des eaux usées – Service délégué
2	19/01/21	Fixation du prix moyen horaire applicable pour l'année 2021 dans les établissements d'accueil du jeune enfant
3	19/01/21	Fixation des barèmes de la participation des familles applicables du 1er janvier au 31 décembre 2021 pour l'accueil des enfants de 0 à 6 ans dans les établissements d'accueil du jeune enfant

Jean Christian REY: les informations du président. C'est toute une série... Vous savez qu'on a voté la dernière fois le fait qu'on ne passe plus en délibération les demandes de subvention et donc on les retrouve toutes ici. Ensuite, il y a la signature d'un avenant pour le standard aluminium, c'est de la collecte.

Il y a la convention de servitude avec ENEDIS pour la zone d'activité de Bernon.

Il y a la signature d'un avenant avec SPL30 dans le cadre du pôle d'échange multimodal. J'en profite pour dire qu'on a fait un comité de pilotage avec la SNCF. On a expliqué (Claire LAPEYRONIE était présente à ce comité de pilotage et moi-même) qu'il était hors de question que l'on puisse envisager autre chose que décembre 2021 pour la bonne et simple raison que ce n'est pas nous qui avons annoncé cette date, que celles et ceux qui l'avaient fait ne pouvaient pas maintenant nous dire qu'ils

avaient oublié (ou qu'ils avaient fait des paris, comme on a pu l'entendre) sur le PSF. Le PSF est peut-être une autorité supérieure à la SNCF, c'est possible, mais ils n'ont pas découvert là que ça existait. C'était donc forcément à prendre en compte dans les rétroplannings. On a donc exprimé le fait que nous ne sommes pas des professionnels de la SNCF. Peut-être qu'on ne savait pas que le PSF existait, mais celles et ceux qui sont en commande du projet ne pouvaient pas l'ignorer, et cela ressemblait plus à de la mauvaise foi qu'autre chose. On vous tiendra donc au courant. En tout cas, on ne lâche rien sur décembre 2021. En plus, ce qui nous a mis fortement en colère, c'est qu'en août 2020, quand on est venu nous annoncer, on était ravi, mais ils nous auraient dit peut-être décembre 2022, on aurait peut-être accepté. Ce sont eux qui ont annoncé forcément décembre 2021. Du coup, ça a déclenché des financements importants de la part des communes et de l'agglomération pour travailler sur les pôles d'échanges multimodaux, il n'est donc pas acceptable d'entendre dire aujourd'hui qu'on a fait un pari sur une... j'espère que les visios sont enregistrées parce que ça a été les mots exacts de la SNCF qui nous a dit « On avait fait un pari sur le PSF ». Il faut être bien assis quand vous entendez ça.

Ensuite, il y a la convention de mise à disposition de la salle Edith-Piaf pour pouvoir brancher le bus France Services qui tourne régulièrement dans nos communes.

Il y a la signature d'une convention d'assistance technique avec le Gard sur l'assainissement collectif et l'eau potable. Cela concerne trois communes de la vallée de la Cèze.

Il y a le tarif des branchements neufs en régie, toute une série de tarifs ont été décidés. Normalement, toutes les communes sont au courant de leur propre tarif.

Il y a la demande d'aide financière pour le renouvellement de la station d'épuration de Pont-Saint-Esprit.

Il y a la demande d'aide financière pour le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement pour Saint-Nazaire.

Il y a la tarification des vignettes pour l'accès des professionnels en déchetterie.

Il y a la grille tarifaire de verrouillage de bac et accès colonne OMR.

Il y a les tarifs de collecte des eaux usées, service délégué.

Il y a les tarifs fourniture eau potable, service délégué.

Il y a les tarifs assainissement collectif, régie.

Il y a les tarifs de fourniture eau potable, régie.

Ensuite, il y a les extensions du multi-accueil Les Lutins de Claux à Saint-Victor.

Il y a l'élaboration de la convention territoriale globale, c'est la CAF, il n'y aura plus les contrats enfance jeunesse. Je le dis pour celles et ceux qui sont concernés sur le territoire, quelques-uns ont des contrats de ce type. Cela sera globalisé dans la convention territoriale globale, dans laquelle vous aurez les volets municipaux qui continueront d'exister. Il faut donc vraiment venir au comité de pilotage pour que les communes puissent retrouver leur niveau de politique publique. C'est ce qui nous permet d'avoir les financements.

Ensuite, il y a la demande de subvention au titre de Pass Relance Tourisme, région Occitanie.

Il y a la demande d'aide financière pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de Laval-Saint-Roman.

Il y a la convention d'occupation temporaire avec l'ONF pour le passage d'une canalisation d'eau potable et d'un réservoir.

Il y a les tarifs de collecte et traitement des eaux usées, service délégué. Il y avait une erreur dans la précédente du 29 décembre, on a donc refait une le 12 janvier qui annule et remplace.

Il y a la fixation du prix moyen horaire applicable pour l'année 2021 dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Il y a les barèmes de la participation des familles, applicables, pour l'accueil des jeunes enfants dans les établissements scolaires.

Avant qu'on se quitte, je voulais avoir un point rapide d'Eliau. On a décidé qu'en fin de chaque conseil d'agglo, on ferait un focus sur les marchés publics 2020-2021, là où on est aujourd'hui, et comme ça on vous dit chaque fois qu'on attribue. On vous dit ce que c'est comme lot, quelle est l'entreprise du territoire (ou pas) qui l'a obtenu, et le prix du marché.

Eliau PETITJEAN : merci Président. Tout d'abord, la commission achats et marchés publics sur la dernière mandature, c'était quand même plus de 200 marchés, et ça passe par : cahier des charges, appels d'offres, ouverture des plis, attribution du marché, avenant si nécessaire. Le responsable est présent dans la salle, c'est Monsieur HOURI, qui a la charge de tous ces marchés et c'est quand même quelque chose d'important. Cette année, vu les marchés passés, je pense qu'on va en faire un par semaine. Vous voyez donc un peu la charge de travail. Et donc avec le président, on a jugé bon de vous en citer quelques-uns.

Pour être rapide, vous avez le marché qui a été passé avec l'association AUXILIA (c'est une association, ce n'est pas une erreur), c'est la société qui vous fait le projet de territoire, pour 62 075 €.

Ensuite, vous avez l'extension de la crèche de Saint-Victor-la-Coste. C'est important que vous le voyiez aussi parce qu'il y a des entreprises locales qui travaillent, notamment l'entreprise Châtaignier Construction bois, menuiserie Tardieu, SPI Blannelec. La plupart sont sur le territoire, dans les départements proches, voire sur le département, les Angles ou Tresque pour certaines entreprises. Cela fait quand même un total de 210 000 €. Je ne sais pas si vous voyez les totaux des entreprises, cela fait 208 000 € exactement.

Ensuite, vous avez l'extension de la crèche Saint Victor. On va dire que c'est pratiquement terminé.

Ensuite, vous avez l'extension du centre aéré de Saint-Victor-la-Coste, pour un total de 145 000 €. Bien sûr, on retrouve encore dans les marchés l'entreprise châtaignier et Menuiserie Tardieu, mais il faut savoir que quand on lance des marchés, je regrette que toutes les entreprises ne répondent pas. On essaie de s'y atteler et Monsieur HOURI fait le maximum, mais toutes les entreprises ne répondent pas, et beaucoup d'entreprises du secteur. Nous avons aussi passé un marché pour les climats des centres aérés l'année dernière, et aucune entreprise de l'agglomération ou du département n'a répondu. Le marché a été passé du côté d'Alès. Il est regrettable que les entreprises locales ne répondent pas toujours à ces marchés, et le président s'y attelle.

Ensuite, vous avez l'acquisition d'un four et d'une cellule de refroidissement pour la cuisine centrale, 47 000 €. C'est une entreprise de Nîmes qui l'a eu.

Vous avez le renouvellement du réseau Rue des anciens combattants à Laudun l'ardoise, société CARMINATI, pour 154 000 €.

Vous avez le schéma directeur et zonage de Saint Laurent de Carnols, SAS OTEIS, pour 38 899 €.

Vous avez la création d'un réservoir de 300 mètres cubes à Saint-Victor-la-Coste, SARL RIVASI BTP, 461 193 €. C'est une société de Salon-de-Provence, il est regrettable que ce ne soit pas une entreprise locale.

Par contre, en ce qui concerne la vidéosurveillance, c'est SNC INEO pour 8 997 €.

Ensuite, on aura bientôt un marché concernant le projet de construction d'une crèche de 40 places sur la commune de Tavel. On est en attente d'avancer dans la procédure de disponibilité du terrain.

Et puis, vous avez les travaux d'adduction d'eau potable du forage Chemin des Aires à Saint André de Roquepertuis, entreprise CARMINATI, pour 190 997 €. Vous voyez, c'est quand même très important pour les entreprises locales. Bien que le projet de territoire ne soit pas encore avancé, on voit qu'il y a de quoi faire avec ce que l'on a comme compétences sur l'agglomération du Gard rhodanien.

Jean Christian REY: merci Elian, on essaiera de le faire à chaque conseil d'agglomération pour que l'on puisse partager ces infos. Merci à toutes et à tous. Bonne soirée et à bientôt (le 15 mars, je crois).

La séance est levée à 20h45.

* * *